Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère du Solliciteur général

Rapport annuel 1987-1988

Québec

89-01830/

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le ministère du Solliciteur général.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08322-2
ISSN 0836-1150

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Solliciteur général pour l'exercice financier 1987-1988.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique

Herbert Marx

Table des matières

I — Personnel de direction 7

Ministère 7

Organismes relevant du Solliciteur général 7

II — Réalisations de l'ensemble du Ministère en 1987-1988 9

III — Informations générales 11

Résumé de la *Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives* 11

IV — Bilan administratif 13

Direction du Ministère 13

Direction des communications 17

Direction de la vérification interne 20

Service de la planification 21

Direction générale de l'administration 21

Direction générale de la sécurité publique 26

Organigramme du Ministère 28

Direction générale des services correctionnels 36

Sûreté du Québec 41

V — Rapport sur l'application de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics* 47

Annexes 49

Annexe 1

Liste des lois appliquées par le Solliciteur général 49

Annexe 2

Liste des règlements adoptés en vertu de lois ou de parties de lois appliquées par le Solliciteur général 50

Annexe 3

Liste des principaux services offerts à la population du Québec par le ministère du Solliciteur général 53

I — Personnel de direction

Ministère

Solliciteur général
Herbert Marx

Sous-solliciteur général
Robert Diamant

Sous-ministre associé à la Direction générale de l'administration
Raymond Conti

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité publique
Pierre Verdon

Sous-ministre associé à la Direction générale des services correctionnels
Normand Carrier

Directeur général de la Sûreté du Québec
Jacques Beaudoin

Directrice des communications
Michelle Derome

Organismes relevant du Solliciteur général[1]

Bureau du coroner
Jean Grenier
Coroner en chef

Commission de police du Québec
Guy Tremblay
Président

Commission québécoise des libérations conditionnelles
Renée Collette
Présidente

Régie des permis d'alcool du Québec
Ghislain K. Laflamme
Président

1 Quatre organismes relevaient, au cours de l'exercice 1987-1988, du Solliciteur général. La liste de ces organismes, ainsi que le nom de leur président est reproduite ci-après. Chacun de ces organismes produit son propre rapport annuel. Nous invitons les lecteurs à s'y référer pour obtenir plus d'informations sur les réalisations de chacun d'eux.

II — Réalisations de l'ensemble du Ministère en 1987-1988

Au cours de l'année 1987-1988, le ministère du Solliciteur général a travaillé à plusieurs réalisations visant à mieux remplir son mandat qui est de veiller à assurer la sécurité de tous les Québécois et Québécoises dans le respect des droits et libertés de la personne. Il s'est de plus préoccupé d'améliorer ses relations avec les citoyen(ne)s et de parfaire le fonctionnement de son organisation interne.

Ces réalisations sont décrites dans le texte qui suit. Cependant, les bilans administratifs des directions générales du Ministère offriront au lecteur des informations plus détaillées.

Priorités du Ministère

Cette année, le Ministère s'est donné comme priorité de lutter contre les fléaux sociaux que sont les drogues, l'alcoolisme au volant et la violence conjugale. Pour la réalisation de son programme d'information visant à sensibiliser la population à la problématique de la violence conjugale, le ministère du Solliciteur général s'est associé au ministère de la Justice et à celui de la Santé et des Services sociaux. D'autre part, *Alcofrein* est une toute nouvelle solution de rechange à l'incarcération qui s'adresse aux conducteurs trouvés coupables, lors d'une première infraction, de conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies. C'est par sa participation à ce programme que le Ministère entend livrer son message « Boire ou conduire ». Enfin, pour ce qui est de la lutte contre les drogues, la valeur des saisies effectuées par la Sûreté du Québec est passée de 33 millions de dollars en 1986 à plus de 68 millions de dollars en 1987.

Solutions de rechange à l'incarcération

Le dépôt du rapport du Comité d'étude sur les solutions de rechange à l'incarcération, le 11 septembre 1986, a donné lieu à plusieurs activités entourant la réalisation de certaines de ses recommandations. Plus particulièrement, un coordonnateur a reçu le mandat de se pencher sur l'ensemble des recommandations. Plusieurs comités ont également été mis sur pied pour étudier la faisabilité de la mise en application de certaines recommandations, par exemple les programmes destinés aux conducteurs arrêtés pour conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies. De plus une expérience-pilote, en vue d'offrir un service d'évaluation rapide et ponctuelle des contrevenant(e)s à la demande de la Cour, a été menée dans certains districts judiciaires de la Montérégie. Enfin, en cours d'année, le Ministère a aussi procédé au développement du programme de surveillance intensive, programme qui mettra l'accent sur le contrôle d'une personne contrevenante en milieu ouvert.

Informations générales aux citoyen(ne)s

Cette année encore, les activités d'information auprès du public ont été nombreuses.

Parmi les plus importantes, citons la campagne d'information visant à faire connaître le Ministère, son rôle, son mandat et ses réalisations. Le thème de cette campagne était : « *Au coeur de votre sécurité, le ministère du Solliciteur général du Québec.* »

De plus, le Ministère a produit et diffusé de nombreux dépliants destinés à faire connaître à la population certaines mesures touchant tant la sécurité publique que le secteur correctionnel.

Activités policières de la Sûreté du Québec

Les infractions criminelles rapportées à la Sûreté du Québec ou connues d'elle en 1987* s'élèvent à 65 721, soit une hausse de 3,1 % par rapport à 1986. Le taux de solution des infractions a atteint un nouveau sommet pour se situer à 53,8 %, soit une augmentation de 2,7 % sur l'année précédente.

Au cours de l'année 1987, la Sûreté a maintenu ses activités en matière de lutte aux trafiquants de drogue et de sécurité routière. Pour ce qui est de la lutte contre la drogue, la Sûreté a atteint un second sommet en 1987, la valeur des saisies faisant plus que doubler de 1986 à 1987.

En ce qui a trait à la sécurité routière, les actions préventives permettant d'identifier les contrevenant(e)s au *Code de la Sécurité routière* ont augmenté de 4,4 % pour atteindre 882 463. Les efforts de la Sûreté en ce sens ont été récompensés puisque le nombre d'accidents de la circulation, en hausse de 1983 à 1985, a connu sa deuxième baisse successive en 1987.

Enfin le transport routier a fait l'objet d'une attention particulière de la Sûreté en 1987. Cela a donné lieu à la mise en oeuvre d'une série d'opérations policières qui ont permis d'identifier un plus grand nombre de personnes responsables d'infractions aux lois et règlements dans ce domaine.

---

* Les données statistiques portent sur l'année de calendrier.

État de la criminalité

La Direction générale de la sécurité publique a recueilli et analysé des statistiques sur l'état de la criminalité au Québec. Plus particulièrement, elle a réalisé un nouveau programme de cueillette et de traitement des données afin d'obtenir un meilleur éclairage sur les infractions reliées à la violence conjugale. Il est important de souligner que le ministère du Solliciteur général du Québec fera preuve de pionnier au Canada en publiant des statistiques sur la violence conjugale. Jusqu'à ce jour, aucune province canadienne ne possédait les mécanismes permettant d'obtenir des données statistiques sur les crimes de violence conjugale.

Prévention du crime

Le Ministère a réalisé plusieurs activités relatives à la prévention de la criminalité dont l'organisation de la Semaine de la prévention du crime. Sous le thème « *La prévention, un vaccin contre le crime* », cette Semaine a remporté un vif succès. Elle a permis de sensibiliser la population au phénomène de la violence et aux mesures qui doivent être prises pour la prévenir.

Administration générale du Ministère

Étant donné que 1987 a constitué la première année d'opération de la Direction générale de l'administration, celle-ci a, de façon globale, mis l'accent sur les dossiers suivants : l'organisation des services de l'ensemble du Ministère, l'élaboration d'un calendrier annuel des activités administratives du Ministère, un cadre de délégation révisé en matière de gestion financière et humaine, et la mise en place d'un cadre d'intervention structuré de développement organisationnel.

En matière de ressources humaines, le Ministère a insisté sur l'actualisation du dossier de Rénovation de l'administration publique : amorce d'une démarche de développement organisationnel, notamment par la détermination d'orientations ministérielles, de programme d'aide aux employé(e)s et de proposition d'un plan d'action ministériel en matière d'égalité en emploi.

Le domaine des relations de travail a été marqué par le processus d'implantation des conventions collectives et les dossiers de renouvellement des conditions de travail des employé(e)s non syndiqués exclusifs à notre Ministère, tels les cadres travaillant dans le secteur correctionnel.

La gestion de l'informatique a demandé des énergies constantes pour la supervision de l'élaboration du cadre de gestion de la fonction informatique au Ministère. Il s'agit d'un projet-pilote gouvernemental.

Finalement, au plan des ressources matérielles et financières, les activités se sont concentrées autour du plan de gestion financière du Ministère, du maintien de la politique de décentralisation de la fonction approvisionnement et de la gestion immobilière : 400 projets de travaux d'exploitation pour des dépenses de 800 000 $, 5 500 000 $ en projets de construction et implantation d'un système informatisé de suivi des projets immobiliers.

III — Informations générales

Résumé de la *Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives*

La *Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives* (L.R.Q., 1986, c. 86) définit les fonctions et les obligations du Solliciteur général et prévoit le cadre de la constitution et de l'organisation du Ministère.

Le Solliciteur général a pour fonction de diriger le Ministère. Il lui appartient d'élaborer et de proposer au Gouvernement des politiques relatives au maintien de la sécurité publique, à la prévention de la criminalité, à l'implantation et l'amélioration des méthodes de détection et de répression de la criminalité ainsi qu'à l'incarcération et la réinsertion sociale des détenu(e)s.

De plus, le Solliciteur général se voit confier, par cette loi, des fonctions en matière de police, de détention, de probation, de surveillance de la circulation routière et d'alcool ainsi qu'à l'égard des coroners, des commissaires aux incendies et des agences d'investigation ou de sécurité.

La *Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives* prévoit la nomination d'une personne qui occupe la fonction de sous-solliciteur général. Elle prévoit également la nomination de sous-ministres associés.

Le personnel nécessaire au fonctionnement du Ministère est généralement nommé conformément à la *Loi sur la fonction publique*.

IV — Bilan administratif

Direction du Ministère

Le Solliciteur général dirige le Ministère et en définit les grandes orientations. Il répond devant l'Assemblée nationale du Québec des activités du Ministère et il soumet à l'approbation du Conseil des ministres les mémoires et les projets de décret qui concernent le maintien de la sécurité publique, la prévention de la criminalité, l'implantation et l'amélioration des méthodes de détection et de répression de la criminalité, ainsi que la surveillance, la garde et la réinsertion sociale des contrevenant(e)s.

Le Solliciteur général exerce également des fonctions en matière de surveillance de la circulation routière, de contrôle du commerce des boissons alcooliques, ainsi qu'à l'égard des coroners, des commissaires aux incendies et des agences d'investigation ou de sécurité.

Il présente à l'Assemblée nationale du Québec les projets de loi qui découlent de la politique gouvernementale dans ces secteurs et, une fois les lois adoptées, veille à leur mise en application.

Le Solliciteur général est membre du Comité de législation du Gouvernement, organisme formé de ministres et chargé principalement d'examiner les projets de loi pour assurer ultimement leur cohérence juridique et vérifier s'ils reflètent bien les décisions du Conseil des ministres. Le Solliciteur général fait partie également du Conseil des ministres provinciaux de la Justice et représente le Québec aux différentes conférences interprovinciales et fédérales-provinciales des ministres responsables de la justice pénale.

Au niveau administratif, le Ministère est sous la direction du sous-solliciteur général. Sous-ministre en titre, il coordonne l'activité des directions générales de la Sécurité publique, de la Sûreté du Québec, des Services correctionnels et de l'Administration, ainsi que celle de la Direction des communications, de la Direction de la vérification interne et du Service de la planification. Il veille à la réalisation du mandat et des objectifs du Ministère. Il préside le Bureau de direction qui réunit les sous-ministres associés et certains autres gestionnaires.

Le sous-solliciteur général assure de plus les relations avec les différents organismes relevant du Solliciteur général. Il est secondé dans son travail immédiat par la directrice du Bureau du sous-solliciteur général et par quatre conseillers.

À l'échelon interprovincial, le sous-solliciteur général participe aux conférences fédérales-provinciales et interprovinciales qui réunissent les sous-solliciteurs généraux, les sous-ministres de la Justice et les sous-procureurs généraux.

De même, le sous-solliciteur général siège au Conseil canadien de la statistique juridique, organisme qui dépend administrativement de Statistique Canada.

Réalisations

Conférences fédérales-provinciales et conférences interprovinciales

Une conférence interprovinciale des ministres responsables de la justice pénale s'est tenue à Saint-Jean (Terre-Neuve) les 14 et 15 septembre 1987.

Deux conférences fédérales-provinciales des ministres responsables de la justice pénale et de la justice juvénile ont eu lieu, l'une à Saint-Andrew's (Nouveau-Brunswick) les 27 et 28 mai 1987 et l'autre à Saskatoon (Saskatchewan) les 17 et 18 mars 1988.

Ces deux conférences avaient toutes deux été précédées de réunions fédérales-provinciales des sous-ministres responsables de la justice pénale et de la justice juvénile, respectivement tenues les 11 et 12 mai 1987 à Ottawa (Ontario) et les 14 et 15 décembre 1987 et 7 mars 1988 à Toronto (Ontario) et Winnipeg (Manitoba).

Par ailleurs, le ministère du Solliciteur général a participé à plusieurs rencontres de hauts fonctionnaires et à des groupes de travail qui ont permis de faire avancer les dossiers en matière de relations fédérales-provinciales.

Groupes de travail

Rénovation de l'organisation policière

Le 17 juin 1987, le Solliciteur général déposait un avant-projet de loi sur l'organisation policière et modifiant la *Loi de police et diverses dispositions législatives*.

Cet avant-projet de loi porte sur les mécanismes de support, de surveillance et d'encadrement des fonctions policières.

Solutions de rechange à l'incarcération

Afin de donner suite au plan de mise en oeuvre élaboré dans le rapport du comité de travail qui avait pour mandat de rechercher des mesures de substitution à l'incarcération, le Ministère a travaillé à

l'implantation, à la programmation et à l'analyse de plusieurs des recommandations proposées.

Le 23 novembre 1987, le Solliciteur général officialisait le programme *Alcofrein* lors d'une conférence de presse. Rendu disponible sur l'ensemble du territoire québécois au début du mois de janvier 1988, ce programme s'adresse aux personnes condamnées pour une première infraction de conduite avec facultés affaiblies. À caractère surtout éducatif, il consiste en une session d'information de trois heures sur les conséquences de l'alcool et des autres produits intoxicants sur la conduite d'un véhicule motorisé. Cette session est imposée par le tribunal dans le cadre d'une ordonnance de probation et est défrayée par la personne contrevenante.

De plus, le Ministère a procédé au développement du programme *Alcofrein plus*. Il est complémentaire au programme *Alcofrein*. Il s'adresse aux conducteur(trice)s condamnés pour une deuxième fois ou plus pour conduite avec facultés affaiblies. Il vise à offrir aux tribunaux, à l'étape présentencielle, une mesure de rechange à l'incarcération. Lorsqu'il sera appliqué, il consistera en une session d'une trentaine d'heures permettant d'évaluer chez la personne contrevenante sa problématique de consommation d'alcool, de drogue ou de médicament, tout en identifiant des avenues de solution comme la référence vers une ressource de traitement.

La *Loi 151* qui modifie la *Loi sur la probation et les établissements de détention* concernant la *Surveillance intensive* a été adoptée au mois de juin 1987. Le Ministère a procédé, en cours d'année, au développement de ce programme de *Surveillance intensive* dont certaines étapes restent à être complétées. Essentiellement, il s'agit d'une mesure de substitution à l'incarcération au niveau sentenciel. Ce programme mettra l'accent sur le contrôle d'une personne contrevenante en milieu ouvert.

Le 13 mars 1987, le Solliciteur général décidait de procéder à une expérience-pilote d'évaluation rapide et ponctuelle des contrevenant(e)s, à la demande de la Cour. Cette mesure permet aux tribunaux d'être informés sur la disponibilité des ressources, d'obtenir des vérifications et des validations d'information sur la personne contrevenante ainsi qu'une évaluation sommaire de sa problématique. L'expérience se déroule dans la région de la Montérégie. Elle prendra fin au cours du prochain exercice et fera également l'objet d'une évaluation.

Enfin, le Ministère a procédé à l'analyse des recommandations du rapport Landreville concernant l'ensemble du processus de libération post-sentenciel.

Contrôle du commerce des boissons alcooliques

À l'automne 1987, un comité interministériel sur le contrôle du commerce des boissons alcooliques fut mis sur pied.

Ce comité avait pour mandat d'analyser le commerce des boissons alcooliques au Québec, plus spécifiquement les contrôles permettant de surveiller ce marché, du fabricant au consommateur, en passant par les agents distributeurs et notamment les établissements sous permis.

Tous les aspects relatifs aux dons, commandites et messages publicitaires en matière de boissons alcooliques ont aussi fait l'objet de cette étude.

Pour réaliser son mandat, le comité interministériel a décidé de tenir des consultations auprès des différents intervenants du Commerce des boissons alcooliques, sur les sujets suivants :

— les permis de réunion émis par la Régie des permis d'alcool du Québec ;

— le Règlement sur la promotion de la vente et la publicité des boissons alcooliques ;

— les mesures de contrôle requises pour faire en sorte que ces pratiques ne soient pas la source de commerce illégal ou d'évasion fiscale.

Transport routier des biens et des personnes

En 1987, le ministère du Solliciteur général, de concert avec les ministères de la Justice, des Transports, du Revenu, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Énergie et des Ressources, ainsi qu'avec la Régie de l'assurance automobile du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, mettait en place un programme de contrôle routier des biens et des personnes.

Cette expérience a permis :

— d'augmenter substantiellement les opérations de contrôle des masses et dimensions des véhicules lourds ainsi que les activités de contrôle relatives aux infractions à la *Loi des transports* ;

— de revoir la problématique du contrôle routier du Québec, d'en examiner les aspects techniques, économiques et légaux.

Dossiers spéciaux

Cinq dossiers spéciaux ont fait l'objet d'une coordination ministérielle par des personnes rattachées au

Bureau du sous-solliciteur. Il s'agit des dossiers de la condition féminine, de la politique familiale, des activités ministérielles en milieu autochtone, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et des activités de coopération internationale.

Dossier de la condition féminine

Le Bureau du sous-solliciteur général a assumé la coordination du dossier de la condition féminine. L'objectif de ce dossier est de favoriser et de promouvoir les programmes et les activités visant à améliorer la condition de la clientèle féminine du Ministère. Parmi celle-ci, on trouve les détenues, les conjointes de détenus et, d'une manière générale, toutes les femmes qui ont recours aux services du Ministère, que ce soit comme victimes d'actes criminels ou utilisatrices de tout service offert par le Ministère à la population.

Le Bureau du sous-solliciteur général s'est acquitté également du mandat d'assurer la liaison entre le Secrétariat à la condition féminine et le ministère du Solliciteur général.

Parmi les réalisations les plus importantes, on retrouve :

- la participation à un comité interministériel sur la violence conjugale ;
- l'élaboration et la diffusion d'une campagne de publicité télévisée en matière de violence conjugale, conjointement avec les ministères de la Justice et de la Santé et Services sociaux ;
- l'élaboration de directives sur l'intervention policière en matière de violence conjugale ;
- la formation de plus de 10 000 policiers et d'une grande partie du réseau des agents de probation, au guide d'intervention en matière de violence conjugale ;
- la mise en place de mécanismes permettant la collecte des données statistiques policières sur les incidents impliquant de la violence conjugale ;
- la simplification de la trousse médico-légale pour les victimes d'agression à caractère sexuel et son expérimentation dans trois régions-pilotes, soit Montréal, Lanaudière et la Mauricie ;
- la réalisation d'une étude concernant la problématique particulière de la femme en milieu carcéral et une évaluation de la concordance entre ses besoins spécifiques et la nature des services dispensés ;
- l'élaboration d'un plan d'action pour l'exercice 1988-1989.

Dossier de la politique familiale

Le 9 décembre 1987, le ministre délégué à la Famille, monsieur Robert Dutil, déposait à l'Assemblée nationale un énoncé de politique constituant la première phase de la politique familiale.

L'objet de la politique familiale est de protéger et promouvoir la famille en tant qu'institution et milieu de vie, notamment par l'insertion de la dimension familiale dans toutes les politiques du Gouvernement où cela est requis.

Le ministère du Solliciteur général est impliqué au niveau de la réalisation d'un des volets importants de cette politique gouvernementale, soit celui de la violence en milieu familial.

En plus des efforts qu'il a faits en matière de lutte contre la violence conjugale, de solutions de rechange à l'incarcération et d'amélioration des conditions de vie de la femme en milieu carcéral, le Ministère a mis en place des mécanismes permettant l'application du projet de loi fédéral C-15 concernant les abus sexuels à l'égard des enfants, notamment la sensibilisation du public, les équipements techniques nécessaires à recueillir la preuve et la formation des intervenant(e)s du Ministère.

Enfin, le représentant du Bureau du sous-solliciteur a siégé sur le comité interministériel de travail sous la responsabilité du Secrétariat à la famille et a coordonné la préparation d'un plan d'action pour l'exercice 1988-1989.

Dossier des activités ministérielles en milieu autochtone

Le coordonnateur des activités ministérielles en milieu autochtone a pour mandat de coordonner et d'harmoniser toutes les activités inhérentes à l'administration de la justice pénale en milieu autochtone.

Ce mandat couvre la mise en application des articles de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (Cris et Inuit) et de la Convention du Nord-Est québécois (Naskapis) qui concernent le ministère du Solliciteur général, ainsi que le développement et l'organisation de services à l'égard des autres nations autochtones du Québec non couvertes par ces conventions.

De plus, le coordonnateur représente le Ministère dans ses relations avec les dix nations autochtones du Québec, les autres ministères, le Secrétariat aux affaires autochtones et le gouvernement fédéral, plus particulièrement le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Parmi les réalisations les plus importantes cette année, mentionnons :

— la conduite d'une étude menée par un comité interministériel de travail sur la consommation abusive de l'alcool et des drogues illicites chez les populations autochtones au nord du Québec ;

— le renouvellement des ententes de prestations en matière de services policiers avec six communautés cris vivant au nord-ouest québécois ;

— la préparation d'un dossier en vue d'améliorer la gestion des sentences rendues par la Cour itinérante travaillant au nord du Québec ;

— la préparation d'un document de travail concernant le partage des juridictions et des coûts avec le gouvernement fédéral ;

— la participation au comité justice-police avec les représentants du Grand Conseil des Cris.

Dossier de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

D'avril 1987 à mars 1988, 48 demandes ont été reçues au ministère du Solliciteur général. Elles concernaient l'accès à des renseignements personnels (25) ou à des documents (23). Le responsable ministériel a pu répondre entièrement à 14 de ces demandes, 12 n'ont pu être que partiellement satisfaites, 4 ont été référées à un autre organisme, 11 ont été refusées, 4 visaient des documents inexistants (ou renseignements) et 3 sont en suspens.

Parmi les demandes reçues cette année, quatre d'entre elles ont donné lieu à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information. Aucune décision n'avait été rendue au 31 mars 1988.

De plus, dans le cadre de l'application de la *Loi sur l'assurance-chômage*, huit demandes de renseignements concernant l'administration des sentences nous ont été acheminées par le ministère d'Emploi et Immigration Canada. Cinq ont reçu une réponse, une visait des documents inexistants et, au 31 mars 1988, deux étaient en suspens.

Dossier des activités de coopération internationale

Dans le cadre de ses activités de coopération internationale, le ministère du Solliciteur général a réalisé les missions suivantes :

— mission en France (système de la borne d'urgence d'appel du secours routier français) ;

— mission en Alberta (en vue du programme *Alcofrein Plus*) ;

— mission en Arizona et en Californie (formation policière).

Des fonctionnaires du Ministère ont également assisté à divers colloques, cours ou ateliers de travail portant sur la qualité des soins et sur les risques graves pour les adolescent(e)s en milieu fermé, sur l'administration des programmes bénévoles dans le secteur correctionnel, sur l'interprétation des projections de sang, sur l'évaluation des appareils scientifiques pour l'étude des fibres, sur la méthode d'identification des taches de sang, sur les techniques de contrôle par l'encolure, sur la robotique, sur les renseignements criminels et le crime organisé, sur le vol de voitures, sur l'entretien et l'utilisation des appareils de détection de vitesse, sur la déontologie en matière de police et sur l'appareil d'analyse d'haleine.

Des fonctionnaires ont également participé à des congrès en matière de criminologie, toxicomanie, services correctionnels, justice pénale, prévention du crime, armes à feu, spectrométrie de masse, médecine légale, fonctionnement de bandes de motards criminalisés, trafic de drogues, police, formation et développement, empreintes latentes et relations communautaires visant à la prévention du crime.

Au cours du dernier exercice, plusieurs missions ont été accueillies par le Ministère. L'une, composée de scientifiques de la Roumanie, de l'Italie, de la Hongrie, de Cuba, du Zaïre, de l'Australie et de la France, a visité le Laboratoire de police scientifique. Une autre, marocaine, s'est intéressée particulièrement au Laboratoire de médecine légale. D'autres missions, américaines, ont eu comme objectif, de façon générale, de développer des liens de coopération entre les corps policiers. Elles ont notamment porté sur les techniques d'intervention directe, la lutte contre la drogue, la répression et la prévention du crime et le développement technologique.

Ressources humaines et financières

Effectifs	1986-1987	1987-1988
Réguliers	—	31
Occasionnels	—	2[1]
Budget		
Crédits	—	1 883,7
Dépenses	—	1 674,0

1 Un budget de 50 000,00 $ a permis de maintenir l'équivalent de 2 postes / année.

Note

— La comparaison des budgets 1985-1986 et 1986-1987 est impossible puisqu'à cette époque les dépenses du Bureau étaient défrayées à même les crédits du Bureau du sous-ministre du ministère de la Justice.

— Ces postes et crédits comprennent la Direction de la vérification interne et le Service de la planification et de l'évaluation.

Direction des communications

Mandat

La Direction des communications relève directement du sous-solliciteur général. Son mandat consiste, d'une part, à faire connaître à la population et à certaines clientèles spécifiques les lois, règlements et réalisations du Ministère et, d'autre part, à conseiller et à assister, en matière de communication, le personnel des directions générales du Solliciteur général, à l'exception de celui de la Sûreté du Québec.

À cette fin, la Direction élabore et met en oeuvre des programmes d'information, de publicité et de relations publiques et produit un ensemble de documents écrits et audiovisuels.

La Direction des communications doit, par la mise en place d'instruments appropriés, favoriser les échanges entre la Direction du Ministère et son personnel.

Réalisations

Information générale aux citoyen(ne)s

— Rapport annuel

La Direction des communications a assuré la production et la diffusion du rapport annuel 1986-1987 du Ministère.

— Violence conjugale

Tel qu'il était prévu à la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, la Direction a participé à la conception et à la réalisation d'une vaste campagne d'information et de publicité afin de sensibiliser la population au problème que représente la violence conjugale.

Lancée au début de février 1988 sous le thème *« La violence conjugale, c'est inacceptable »*, cette campagne visait également à inciter les victimes de violence conjugale à sortir de leur isolement et à consulter les différentes ressources disponibles dont les services policiers. Des messages publicitaires ont été diffusés à cette fin, à la télévision, à la radio et dans plusieurs quotidiens et hebdomadaires du Québec. Des documents écrits, soit un dépliant général sur les ressources disponibles et 12 dépliants régionaux ont été produits et largement distribués, notamment par les corps policiers du Québec qui ont participé à cette opération d'information. Pour la réalisation de cette campagne, notre Ministère s'est associé au ministère de la Justice et à celui de la Santé et des Services sociaux.

La Direction a également collaboré à la production d'une émission de télévision intitulée *« L'emprise »*, qui montrait le cycle habituel de la violence conjugale ; cette émission a été diffusée par la station Radio-Canada en février 1988 et a rejoint 1 160 000 auditeurs.

— Information sur le ministère du Solliciteur général

Au cours de l'exercice financier 1987-1988, la Direction des communications a exécuté le programme d'information élaboré à l'hiver 1987 pour faire connaître le Ministère, son rôle, son mandat et ses réalisations. Le thème de cette campagne était : *« Au coeur de votre sécurité, le ministère du Solliciteur général du Québec »*.

Pour réaliser ce mandat, la Direction a produit et distribué un dépliant d'information générale, une affiche et une brochure d'information sur le Ministère. De plus, la Direction a produit un stand d'information qui a été présenté à l'occasion d'une quinzaine d'événements publics dont l'Exposition provinciale de Québec, le Salon International de la Jeunesse de Montréal, le Salon Info-Services Plus, le Salon des aînés de Montréal et les Semaines de la justice.

Information sectorielle

— Sécurité publique

- ***Semaine de la prévention du crime***

La Direction des communications a contribué à faire connaître divers services ou programmes offerts par la Direction générale de la sécurité publique du ministère du Solliciteur général. Elle a notamment appuyé son personnel pour la réalisation de diverses activités relatives à la prévention de la criminalité. À ce chapitre, l'une de ses plus importantes réalisations a été sa participation à l'organisation et à la promotion de la Semaine de la prévention du crime qui s'est tenue à la grandeur du Québec en novembre 1987. Sous le thème *« La prévention, un vaccin contre le crime »*, la Direction a produit l'ensemble du matériel informatif nécessaire à la tenue de l'événement. Pour la réalisation de ces messages, elle a obtenu la collaboration de l'artiste Marie Philippe, qui a prêté généreusement son talent et sa voix à la promotion des objectifs de la Semaine. La Direction a participé à la diffusion de ces documents d'information et elle a aussi collaboré à l'organisation du lancement provincial de l'événement, avec le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

• ***Bulletin Action-Prévention***

La Direction a continué à assurer la révision et la production technique du bulletin *Action-Prévention* visant à favoriser, au Québec, des échanges sur la prévention du crime. Trois numéros de huit pages chacun, tirés à 20 000 exemplaires ont été publiés en 1987-1988 et expédiés à tous les intervenant(e)s québécois en prévention du crime.

• ***Programme de prévention***

Les grands programmes de prévention mis de l'avant au cours des années antérieures ont été poursuivis, notamment par la mise à jour et la réimpression des documents publiés sous la signature *Action-Prévention*.

En mars 1988, la Direction a participé au Salon de la jeunesse qui s'est tenu à Montréal. Pour cet événement, la Direction a produit, en collaboration avec la Direction générale de la sécurité publique, un stand aux couleurs *Action-Prévention*, un dépliant sur la prévention s'adressant aux jeunes, un jeu questionnaire et un écusson de promotion. Plus de 8 000 jeunes se sont présentés au stand du Ministère pour vérifier, à cette occasion, leurs connaissances en matière de prévention de la criminalité.

• ***Statistiques sur la criminalité***

La Direction a assuré la diffusion régulière des statistiques compilées par la Direction générale de la sécurité publique et publiées dans ses rapports trimestriels et annuel sur l'état de la criminalité au Québec. La diffusion de ces données suscite chaque fois de nombreuses demandes de renseignements auxquelles la Direction donne suite.

— ***Services correctionnels***

La Direction a renforcé, au cours de l'année 1987-1988, son rôle-conseil auprès de la Direction générale des services correctionnels et de ses unités administratives. Elle a participé à l'étude de ses besoins en communication et elle a conçu et réalisé diverses activités de communication pour celle-ci.

Elle a produit un feuillet d'information traitant des orientations des Services correctionnels pour 1987-1988. Ce document a été diffusé à tous les employé(e)s et aux organismes communautaires appelés à collaborer avec le ministère du Solliciteur général du Québec. Elle a aussi assuré la publication d'une brochure intitulée *« Mission, Valeurs et Orientations des Services correctionnels »* et elle a participé à l'élaboration d'une démarche de diffusion de ce document à travers le réseau des établissements de détention et des bureaux de probation.

La Direction des communications a assumé la publication du rapport *« Statistiques correctionnelles 1986-1987 »* et elle a aussi assuré la réimpression du *« Rapport du comité d'étude sur les solutions de rechange à l'incarcération »*.

• ***Secteur probation***

La Direction a poursuivi ses efforts, au cours de l'exercice 1987-1988, afin de faire connaître aux personnes concernées (contrevenant(e)s, intervenant(e)s, etc.) les programmes de la Direction de la probation, ce qui s'est traduit par la mise à jour et la réimpression de la documentation existante (travaux communautaires, ordonnance de probation, rapport présentenciel, etc.).

Dans le cadre d'un programme de communication visant à faire connaître *Alcofrein*, une affiche, un dépliant et un vidéo ont été produits, tous chapeautés du slogan *« Si j'avais su... Alcofrein »*.

Par ailleurs la Direction des communications a collaboré aux travaux devant mener au développement et à l'implantation d'un second programme, *Alcofrein plus*.

Le travail de la Direction s'est également traduit par :

— l'élaboration d'un programme de communication sur une nouvelle mesure probatoire susceptible d'être implantée : *l'ordonnance de surveillance intensive* ;

— la participation à un comité conjoint fédéral-provincial sur la conduite avec facultés affaiblies. En 1987-1988, les travaux du groupe se sont concrétisés par une campagne de publicité destinée aux jeunes et ayant pour slogan : *« Moi, j'ai toute ma tête »*.

• ***Secteur participation communautaire***

La Direction a assuré la production du Rapport d'activités 1986-1987 du programme de travaux compensatoires, ainsi que la mise à jour et la réimpression d'un dépliant d'information sur ce programme destiné aux citoyens incapables de payer leur amende.

• ***Secteur détention***

Suite à un mandat qui lui avait été confié par la Direction de la détention, la Direction des communications a poursuivi, en 1987-1988, l'examen de la situation de l'information diffusée à la personne incarcérée dans les centres de détention du Québec. Cette démarche a été faite afin d'être en mesure de proposer des améliorations à ce chapitre de manière à corriger certaines lacunes identifiées par le Protecteur du citoyen.

La Direction a produit, en décembre 1988, un rapport contenant diverses recommandations dont l'application constituera un plan de travail pour les prochaines

années. En fait, ce rapport propose une série de moyens à mettre en place afin d'améliorer à la fois l'information donnée aux personnes incarcérées et la manière de leur transmettre cette information.

La Direction a également produit un vidéo de 12 minutes pour le compte de la Maison Tanguay. Ce document a pour objectif d'informer les femmes incarcérées à cet endroit des règles de fonctionnement de la Maison et, aussi, de leur présenter l'ensemble des programmes et services qui sont mis à leur disposition. Une version anglaise du document a été produite.

Information interne

En juin 1987, la Direction a lancé un concours auprès de tous les employé(e)s du Ministère afin de trouver un nom pour le journal interne du Ministère. Le nom retenu par le plus grand nombre de participant(e)s au sondage a été : *L'Empreinte*. Au cours de l'exercice 1987-1988, la Direction a publié trois numéros de ce journal dont le tirage s'élève à 9 500 exemplaires.

La Direction a contribué aussi à sensibiliser les employé(e)s du Ministère à la campagne Centraide, ainsi qu'à planifier des activités et à transmettre de l'information sur la Journée internationale des femmes.

Rétro-information et renseignements

La Direction a fourni aux autorités du Ministère et aux directions générales divers instruments d'information leur permettant d'évaluer la perception des médias et du public en ce qui concerne leurs programmes et interventions. Elle a produit à cet effet des revues de presse quotidienne et hebdomadaire et elle en a fait des analyses et synthèses périodiques.

Autres activités

La Direction a réalisé la planification publicitaire annuelle du Ministère.

Elle a contribué à la diffusion de plusieurs documents audiovisuels et au prêt d'équipement. Elle a fourni un support technique et professionnel en matière de réalisation de stands et de participation du Ministère à divers congrès, colloques et expositions.

La Direction a enfin assuré le mandat des renseignements généraux en répondant aux demandes formulées, par téléphone ou par écrit, par les citoyen(ne)s et en effectuant la mise à jour des fiches de renseignements de Communication-Québec.

Orientations

La Direction des communications du Solliciteur général s'efforcera de faire connaître aux citoyen(ne)s le rôle du Ministère et de rendre visibles les actions que son personnel effectue quotidiennement pour assurer la sécurité de la population québécoise.

La Direction participera à des congrès, colloques ou expositions pour entrer directement en contact avec les citoyen(ne)s ou diverses clientèles spécialisées. Elle présentera, entre autres choses, un stand d'information au Salon Prévention plus à Montréal, à l'Exposition provinciale de Québec, au Salon International de la Jeunesse à Montréal et au Congrès national des éducateurs en formation policière.

Le personnel de la Direction participera aux travaux d'un comité ministériel chargé de veiller à l'application de la *Loi C-15* et d'étudier la problématique des agressions sexuelles commises à l'endroit des jeunes. Au moment opportun, elle effectuera les opérations de communication requises pour renseigner les citoyen(ne)s sur des changements législatifs découlant de l'entrée en vigueur de la *Loi C-15* et sur toute autre nouvelle politique d'intervention en cette matière.

Au chapitre de la vulgarisation des lois et règlements, la Direction fera connaître à la population, dès leur entrée en vigueur, les nouvelles lois appliquées par le Ministère. De même, elle renseignera les citoyen(ne)s sur les changements apportés aux législations existantes.

La Direction participera à la réalisation des programmes de prévention qui seront élaborés par la Direction générale de la sécurité publique. Elle participera, pour la quatrième année consécutive, à l'organisation et à la promotion de la Semaine de la prévention du crime qui aura lieu à l'automne 1988.

La Direction fera aussi connaître la politique générale du Ministère en matière de prévention de la criminalité et elle apportera un soutien professionnel et technique à la production de nombreux outils mis à la disposition des corps policiers du Québec (ex. : *Guide de prévention*, *Guide Infocarte*). Elle continuera à produire le bulletin *Action-Prévention* et informera régulièrement la population sur l'état de la criminalité au Québec.

En collaboration avec le personnel des Services correctionnels, la Direction effectuera des opérations de communication ayant pour but de présenter à la population les programmes administrés par cette Direction générale et les résultats obtenus en matière de garde, surveillance et réinsertion sociale des contrevenant(e)s.

Divers outils seront également produits afin de renseigner plus adéquatement les personnes incarcérées dans des centres de détention du Québec sur leurs droits, leurs responsabilités et les services qui leur sont offerts.

L'inauguration du Centre de détention de Trois-Rivières nécessitera la réalisation de nombreuses opérations d'information et de relations publiques auxquelles participeront les employé(e)s de la Direction.

La population sera à nouveau informée de l'existence du programme de travaux compensatoires mis en place par le Ministère pour les personnes qui sont dans l'incapacité de payer les amendes imposées par le tribunal ; ce programme sera dorénavant accessible à un plus grand nombre de citoyen(ne)s, suite à l'entrée en vigueur, en janvier 1989, du nouveau *Code de procédure pénale*.

Au chapitre de l'information interne, la Direction continuera à publier le journal *L'Empreinte*, destiné à tous les employé(e)s du Ministère et des organismes qui en dépendent. Il fera l'objet de six parutions par année et le tirage sera augmenté à 10 000 exemplaires. La Direction appuiera également les efforts faits par la Direction générale de l'administration et les autres directions, afin de renseigner les employé(e)s sur les programmes et politiques du Ministère, de favoriser l'échange d'information et de développer le sentiment d'appartenance à l'organisation.

La Direction s'acquittera aussi de toutes les tâches qui lui sont dévolues en matière de rétro-information, de relations avec les médias, de publicité, d'expositions et d'audiovisuel.

Dans la foulée des actions privilégiées par le Gouvernement dans le cadre de la rénovation de l'administration publique québécoise, la Direction des communications prendra, par ailleurs, les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès des citoyen(ne)s aux renseignements et documents que le Ministère diffuse. Elle mettra en place un mécanisme de gestion des renseignements qui lui permettra de répondre rapidement aux demandes des citoyen(ne)s ou de les référer, lorsque nécessaire, aux unités administratives qui possèdent l'information demandée.

Ressources humaines et financières

Effectifs	1986-1987	1987-1988
Réguliers	—	14
Budget		
Crédits	—	731,0[1]
Dépenses	—	767,6[2]

1 budget modifié 1987-1988.

2 source : 7s11 du 1988-05-18.

Direction de la vérification interne

Mandat

La Direction de la vérification interne est sous l'autorité immédiate du sous-solliciteur général. Elle doit, par la réalisation des activités et opérations de vérification, s'assurer que la haute Direction du Ministère possède les renseignements suffisants pour rendre compte des deniers publics dont elle a la responsabilité et pour prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources.

À cette fin, elle examine, de façon systématique, toutes les opérations du Ministère, de façon à fournir aux autorités concernées un retour d'information impartial sur l'économie et l'efficacité des pratiques de gestion et des contrôles internes.

Réalisations

L'année 1987-1988 représentait la première année d'opération de la Direction de la vérification interne, en tant qu'entité administrative propre au ministère du Solliciteur général depuis la scission du ministère de la Justice.

Les activités de la Direction ont consisté d'abord à se doter des outils de base nécessaires à son fonctionnement. Notamment, la politique de vérification interne a été rédigée et approuvée, le comité de vérification a été formé et des plans de vérification, annuel et à long terme, ont été produits.

Au cours de cette année, la vérification du système informatique de la Régie des permis d'alcool du Québec, débutée l'année précédente, a été terminée. Le contrôle des revenus provenant de l'émission des permis d'agences de sécurité, à la Direction des services consultatifs de la Direction générale de la sécurité publique, a fait l'objet d'un mandat de vérification et la vérification du contrôle des revenus à l'Institut de police du Québec a été instaurée.

Enfin, la Direction de la vérification interne a prêté son concours à la vérification du respect des directives administratives gouvernementales au Ministère, ainsi que du respect des échéances du calendrier annuel des activités administratives.

Orientations

Pour l'année 1988-1989, outre l'application du plan annuel de vérification, la Direction de la vérification interne entend compléter l'élaboration des programmes de vérification financière et adopter une méthode de vérification financière de type systémique. Le développement d'outils de gestion se poursuivra également, en particulier la planification et le suivi des mandats de vérification et l'établissement d'un système de gestion documentaire.

La Direction de la vérification interne veut aussi accentuer sa fonction d'assistance aux gestionnaires du Ministère dans l'exercice de leurs responsabilités.

Le Service de la planification

Mandat

Le Service de la planification, en collaboration avec les directions générales, conseille et assiste le sous-solliciteur général lors de l'élaboration des orientations et des priorités du Ministère dans les matières que lui confie la loi.

Le mandat du Service se résume à :

— assumer la responsabilité de l'application de la politique ministérielle d'évaluation ;

— exercer la fonction d'agent de liaison auprès du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) ;

— agir comme chargé de projet dans certains dossiers spécifiques, notamment en participant à des dossiers d'envergure interministérielle ou ministérielle ;

— participer au développement du domaine de la planification ministérielle.

Le Service de la planification exerce son mandat en tenant compte du service offert à la clientèle, de la gestion des résultats, de l'esprit de concertation et de l'utilité de la prise de décision.

Réalisations

En avril 1987, le Service a présenté un atelier au colloque organisé par le Centre de développement pour la productivité, atelier intitulé *« Évaluation des services correctionnels québécois. Présentation et réflexions méthodologiques »*. Le Service a procédé également à la préparation et à la diffusion de la politique ministérielle d'évaluation.

La nomination d'un agent de liaison auprès du Centre canadien de la statistique juridique prit effet à partir du 1er novembre 1987. Cet agent participe également au comité consultatif de programme du service d'aide technique.

Le Service de la planification a collaboré au programme-pilote en matière de contrôle de transport routier. Dans ce cadre, un groupe interministériel de recherche a soumis un diagnostic commun sur le contrôle routier.

Le Service a participé à d'autres groupes de travail dont le Comité interministériel sur l'alcool et les drogues et la préparation d'un cahier ministériel. Le Service était aussi présent au niveau du comité des orientations ministérielles.

Le Service a procédé à l'élaboration d'une gestion documentaire interne. Il a aussi préparé un plan d'action pour les trois prochaines années.

Orientations

Au cours de la prochaine année, le Service de la planification compte relever les défis suivants :

— développement des éléments de mise en oeuvre de la politique ministérielle d'évaluation ;

— développement de la concertation au niveau des activités en matière de statistiques nationales ;

— continuité dans la participation à divers projets déjà mentionnés dont notamment le Comité interministériel sur l'alcool et les drogues ;

— soutien aux demandes du Bureau du sous-solliciteur ;

— mise en place de la gestion documentaire et développement d'un suivi de gestion interne.

Direction générale de l'administration

Mandat

La Direction générale de l'administration est chargée d'assister et de conseiller les autorités du Ministère ainsi que l'ensemble des unités administratives en matière d'organisation administrative et de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Elle met à la disposition de l'organisation un ensemble de services et d'outils de nature à faciliter la réalisation de la mission du Ministère de la façon la plus efficace possible.

Rôle des unités administratives

La Direction générale de l'administration est composée de la *Direction de l'organisation et des ressources humaines*, de la *Direction des relations du travail*, de la *Direction des ressources matérielles et financières* et de la *Direction de l'informatique et des systèmes*.

La *Direction de l'organisation et des ressources humaines* conseille et assiste les autorités et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de développement organisationnel et de gestion des ressources humaines. Elle informe le personnel et les gestionnaires sur les programmes et procédés en matière de gestion des ressources humaines, ainsi que sur leurs droits et prérogatives. Elle veille à l'application des lois, règlements, politiques et programmes de gestion des ressources humaines et des conditions de travail et, en collaboration avec les gestionnaires, assure les services relatifs à la rémunération et l'administration des bénéfices et avantages sociaux du personnel.

En plus d'assurer les services de support relatifs à la planification, la sélection et l'embauche, elle participe à la conception, l'implantation et l'évaluation des programmes ministériels de développement des ressources humaines. Enfin, elle représente le Ministère auprès des organismes centraux sur l'ensemble des matières relevant de sa compétence.

La *Direction des relations du travail* agit à titre de représentante du Ministère auprès des différents syndicats ou associations et des organismes centraux pour tout ce qui concerne les relations du travail et auprès des différentes instances d'appel dans le cadre du règlement de litige entre le Ministère et son personnel (Tribunal d'arbitrage, Commission de la fonction publique, Bureau de révision de la C.S.S.T., tribunaux civils, etc.).

Elle négocie les conventions collectives des différents groupes d'agents de la paix engagés conformément à la *Loi sur la fonction publique* et exclusifs au Ministère (4 unités d'accréditation) et consulte les associations d'employé(e)s non syndiqués exclusifs au Ministère sur leurs conditions de travail. Elle coordonne l'interprétation et l'application au Ministère des différentes conventions, règlements ou directives régissant les conditions de travail de ses employé(e)s ainsi que l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité* et la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans les différentes unités administratives du Ministère*. Elle participe également à la préparation des négociations pour les unités d'accréditation à caractère interministériel.

La *Direction de l'informatique et des systèmes* conseille le Ministère en matière d'informatique, de bureautique et de télécommunications informatiques et lui fournit des services d'expertise et de support à l'utilisation des technologies informatiques.

À cet égard, la Direction propose, met en oeuvre et évalue le plan stratégique de l'informatique et le modèle ministériel des données. Elle contribue à l'évaluation des besoins d'informatisation et aux études préliminaires de projets et, de plus, réalise le développement et l'entretien des systèmes et en assure l'exploitation. Également, elle réalise les études d'orientation technologique et planifie les changements. Dans les domaines relevant de sa compétence, elle propose et met en oeuvre les politiques et les normes du Ministère. Enfin, elle gère l'infrastructure de télétraitement du Ministère.

La *Direction des ressources matérielles et financières* trace les orientations et assure l'assistance, le conseil, la formation, l'information, l'évaluation et la représentation en ce qui concerne la gestion des ressources matérielles et financières. À cet égard, elle fournit à chacune des unités administratives du Ministère les services requis pour la réalisation de leurs programmes ou leurs activités en matière de gestion financière, d'immobilisation et d'espace, d'approvisionnement, de reprographie, de messagerie, de conservation et de classement de biens, de documents et de dossiers.

En collaboration avec les gestionnaires du Ministère, elle procède à l'identification et à l'évaluation des besoins en vue de la réalisation de leurs programmes et de leurs activités. Elle représente le Ministère auprès des organismes et des autres ministères sur l'ensemble des matières relevant de sa compétence. Enfin, elle évalue périodiquement les programmes et les activités de la Direction ainsi que la qualité des services offerts.

Réalisations

Étant donné que 1987 constitue la première année d'opération de la Direction générale de l'administration, celle-ci a, de façon globale, mis l'accent sur les dossiers suivants :

- l'organisation des services de l'ensemble de la Direction générale ;
- l'adoption d'une démarche de planification et de gestion lui permettant d'adopter des orientations et des objectifs, des plans d'action, de même qu'un dossier-maître donnant priorité aux dossiers d'intérêt majeur ;
- l'élaboration d'un calendrier annuel des activités administratives du Ministère ;
- la mise en place de processus de gestion assurant la quantité et la qualité de ses services opérationnels de base, de même que divers dossiers de développement.

À ces champs d'action, s'ajoutent des zones d'intervention clé telles que :

- l'approfondissement de ses connaissances quant aux particularités et aux besoins de sa clientèle ;
- un cadre de délégation révisé en matière de gestion financière et humaine ;
- la mise en place d'un cadre d'intervention structuré de développement organisationnel ;
- l'élaboration et l'approbation d'un cadre de gestion de la fonction informatique du Ministère.

Par ailleurs, au cours de l'année 1987, les différentes directions de la Direction générale de l'administration ont mis en service leurs plans de travail dans les secteurs suivants :

La *Direction de l'organisation et des ressources humaines* a travaillé à :

- la mise en place des services opérationnels de base, notamment au niveau de la consolidation de son organisation interne ;

— l'élaboration de processus, politiques, procédures jugées prioritaires : P.O.A.S., plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines, outils d'accueil des nouveaux employé(e)s, carte de preuve de statut pour l'ensemble des 3 500 employé(e)s du Ministère, programme ministériel pour les employé(e)s susceptibles de prendre leur retraite, programme de primes à l'initiative ;

— l'actualisation du dossier de Rénovation de l'administration publique : amorce d'une démarche de développement organisationnel, notamment par la détermination d'orientations ministérielles, de programme d'aide aux employé(e)s et de proposition d'un plan d'action ministériel en matière d'égalité en emploi ;

— supporter les directions générales en regard de la réalisation de leur programme de travail : support dans l'élaboration du programme de relève de gestion des Services correctionnels et d'évaluation de la qualité des services, interventions de développement organisationnel dans différents établissements de détention et amorce d'une telle démarche à la Direction générale de la sécurité publique, support dans la révision et la précision de structures organisationnelles, entre autres à la Direction générale des services correctionnels et à la Direction de l'informatique et des systèmes, contribution à la révision du processus de sélection et de l'utilisation des employé(e)s surnuméraires de la Direction de la détention, sessions sur les nouvelles conventions collectives, révision de la classification de la gérance intermédiaire, implantation de la prime de fonction de complexité supérieure pour les professionnels ;

— maintenir les activités courantes découlant de son mandat, de façon à supporter les directions générales dans la réalisation de leur mission.

La *Direction des relations du travail*, outre ses activités usuelles, a mis l'accent sur :

— la finalisation des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des agents de la paix travaillant exclusivement au Ministère ;

— la participation au processus d'implantation des nouvelles conventions collectives et au processus de diffusion de leur nouveau contenu ;

— la préparation des dossiers pour le renouvellement des conditions de travail des employé(e)s non syndiqués travaillant exclusivement au Ministère ;

— la coordination de l'implantation de comités de santé et sécurité au travail dans les établissements de 21 employé(e)s ou plus.

La *Direction de l'informatique et des systèmes* a, au cours de l'année 1987-1988, traité les dossiers suivants :

— la supervision de l'élaboration du cadre de gestion de la fonction informatique au Ministère et ce, dans le cadre d'un projet-pilote gouvernemental. Ce cadre de gestion portait principalement sur l'identification des intervenant(e)s, la répartition de leur rôle respectif et le processus de décision ;

— l'implantation technique du système des dossiers administratifs correctionnels (DACOR) ;

— l'entretien du système DACOR ainsi que du système pour l'émission et le contrôle des permis d'alcool ;

— l'acquisition des matériels nécessaires pour compléter le réseau de traitement du système DACOR.

Enfin, la *Direction des ressources matérielles et financières* a réalisé plusieurs dossiers dont :

Dans le domaine des ressources financières :

— la finalisation et la mise à jour du plan de gestion financière ;

— l'ébauche d'un processus menant à la décentralisation de la saisie des données à SYGBEC ;

— la mise en place d'une procédure pour les engagements financiers de 25 000 $ et plus en conformité avec la directive 4-80 ;

— l'information et la préparation d'un rapport mensuel de suivi budgétaire des différents programmes du Ministère ;

— la mise en place d'une stratégie ministérielle concernant la réalisation de la Revue des programmes 1988-1989.

Dans le secteur des ressources matérielles :

— la prise en charge des différentes tâches relevant de ce secteur et le développement d'outils de gestion quant au soutien administratif ;

— le maintien de la politique de décentralisation de la fonction approvisionnement, tant au niveau de l'achat, de la livraison et de la facturation des meubles normalisés et des fournitures de bureau ;

— la récupération des systèmes de téléphonie et des services accrus en télécommunication ;

— la prise en charge de la fonction messagerie ;

— au chapitre de la gestion immobilière : réalisation de près de 400 projets de travaux d'exploitation totalisant des dépenses approximatives de 800 000 $; investissements de plus de 5 500 000 $ reliés à des projets de construction, amorce d'un cadre de gestion en matière immobilière, implan-

tation d'un système informatisé de suivi des projets immobiliers.

Orientations :

Orientation générale

La Direction générale de l'administration contribuera au développement de l'organisation du Ministère, notamment sur la base des principes et actions contenus dans le rapport du comité directeur pour une rénovation de l'administration publique. Entre autres, elle cherchera à promouvoir la cohérence des valeurs, des orientations, des structures, des processus et des pratiques en vue de la réalisation de sa mission.

Également, elle cherchera à consolider les services de l'ensemble de la Direction générale en matière d'organisation administrative, de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles. Elle mettra également l'accent sur un processus de consultation des directions générales et des organismes afin de connaître leurs préoccupations et leurs besoins de manière à offrir des services (conseil, expertise et support) de qualité qui favoriseront l'atteinte de leurs résultats.

Orientations spécifiques

Les orientations spécifiques de la Direction générale de l'administration sont regroupées sous les quatre volets correspondant aux orientations ministérielles, à savoir :

- orientation fondamentale qui comprend l'ensemble des services de base s'adressant à la clientèle externe ;
- orientation relative à nos clientèles dont le principal client est le citoyen ;
- orientation relative à nos collaborateurs qui sont notamment les partenaires du système de justice et les partenaires communautaires ;
- orientations relatives à notre gestion.

Pour répondre à l'orientation ministérielle fondamentale, la Direction générale a l'intention de procéder à la consolidation de ses activités de base, de manière à offrir des services de qualité et à intervenir adéquatement auprès de sa clientèle.

Dans ses rapports avec sa clientèle, son action consistera, entre autres, à participer à la définition de la mission, des orientations et des valeurs à être véhiculées par le Ministère. De plus, les directions générales peuvent compter sur son support dans leurs démarches de développement organisationnel, au plan local. Finalement, consciente d'adapter les services qu'elle offre aux besoins de sa clientèle, ses programmes de travail seront conditionnés en fonction des besoins de celle-ci.

Il importe de souligner qu'en regard des groupes cibles, la Direction générale se propose de privilégier trois secteurs d'intervention : les employé(e)s de secrétariat, le support aux femmes en situation de promotion et l'embauche des femmes dans les nouveaux établissements de détention.

Vis-à-vis les partenaires du système de justice et les partenaires communautaires, elle entend apporter son support, notamment dans le processus d'identification des problématiques, la mise en place de systèmes d'information, l'obtention de ressources, etc. D'ailleurs, compte tenu de l'influence qu'exercent les organismes centraux sur la vie de notre organisation, la Direction générale de l'administration entend faire connaître les besoins de ses clientèles afin de simplifier les processus et s'assurer que les actions de ces organismes répondent aux nécessités ministérielles et voire même sectorielles.

Au niveau des orientations ministérielles relatives à la gestion, la contribution spécifique de la Direction générale sera axée principalement sur les points suivants :

Pour ce qui est des ressources humaines, ses interventions se manifesteront dans le support à ses clients, dans la poursuite ou l'implantation de différents dossiers de nature à développer le sentiment d'appartenance, l'adhésion, la mobilisation et la responsabilisation du personnel. Elle interviendra dans l'élaboration , l'implantation et l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux ou ministériels ainsi que dans le support de ses propres ressources. Pour mieux répondre à différents besoins, elle développera des outils de gestion ou d'information. Enfin, elle effectuera ou supportera différentes activités en matière d'évaluation.

Dans le domaine des relations du travail, ses actions porteront sur le renouvellement des conditions de travail des quatre groupes d'agents de la paix exclusifs au Ministère et sur la finalisation du renouvellement des conditions de travail des cadres intermédiaires travaillant dans les établissements de détention. Elles viseront également la consolidation de politiques ou programmes ministériels, particulièrement en regard de la santé et sécurité au travail et de la protection des non-fumeurs. De plus, elle se propose de doter les gestionnaires d'outils de gestion ou d'interprétation des conditions de travail de leur personnel.

En ce qui a trait aux ressources informationnelles, il faudra implanter le cadre de gestion informatique, disposer d'un plan directeur et doter le Ministère d'un modèle de données. De plus, il y aura lieu de procéder à une étude quant au choix de son site d'exploitation. Il faudra également compléter l'organisation et la mise en place de cette Direction.

En matière de ressources matérielles et financières, les activités suivantes seront retenues : dresser le bilan de l'exercice financier 1988-1989 ; repenser et bonifier le processus de la revue de programme ; assurer une gestion intégrée des besoins immobiliers des différents secteurs et élaborer une stratégie devant guider les actions ministérielles au cours des prochaines années.

Ressources humaines et financières

Effectifs	1986-1987	1987-1988
Réguliers	—	118
Budget		
Crédits	—	40 431,3[1]
Dépenses	—	39 313,5[2]

1 budget modifié 1987-1988

2 source : 7S11 du 1988-05-18

Données statistiques

Répartition des effectifs réguliers Ministère du Solliciteur général

Catégories d'emplois	Effectifs en place 88.03.31*	Pourcentage 88.03.31
Cadres supérieurs**	29	0,94
Personnel de maîtrise et direction : (Agents de la paix)	301	9,78
Personnel de maîtrise et direction : (Fonctionnaires)	6	0,20
Personnel de maîtrise et direction: (Ouvriers/ières)	8	0,26
Professionnel(le)s	358	11,64
Technicien(ne)s et employé(e)s de bureau	443	14,40
Agent(e)s de la paix	1 770	57,52
Ouvrier(ière)s	162	5,26
Total	**3 077**	**100,0**

* Ces effectifs excluent ceux de la Sûreté du Québec et des organismes du Ministère.

** Le sous-solliciteur général et les sous-ministres associés sont inclus.

Mouvement de personnel du 1er avril 1987 au 31 mars 1988

	Personnel régulier	Personnel occasionnel
Affectation	145	—
Mutation	176	—
Promotion	51	—
Recrutement	62	801
Changement de grade	—	—
Reclassement	17	—
Réorientation	10	—
Départs: décès, démissions, révocation, retraites, etc.	177	—

Comparaison de la représentativité des femmes dans les grandes catégories de personnel entre le ministère du Solliciteur général et la fonction publique, exprimée en pourcentage

	Fonction publique 1987*	Ministère Solliciteur général 1987**
Hors cadres et cadres supérieurs	7,4	10,3
Personnel de maîtrise et de direction	13,9	3,4
Professionnel(le)s	21,1	34,3
Technicien(ne)s et employé(e)s de bureau	59,3	74,0
Agent(e)s de la paix	5,3	6,7
Ouvrier(ière)s	1,1	5,5
Total	**38,3**	**18,42**

* Présence des hommes et des femmes dans la Fonction publique, vol.9, 1987.

** Le personnel des organismes est exclu.

Direction générale de la sécurité publique

Mandat

La Direction générale de la sécurité publique a pour mandat de permettre au Solliciteur général de s'acquitter de ses principales responsabilités en matière de police et de sécurité publique.

Elle est ainsi chargée d'élaborer et de proposer des politiques relatives au maintien de la sécurité publique, à la prévention du crime et à l'amélioration des méthodes de détection et de répression du crime. Elle surveille l'application des lois relatives à la police et voit à favoriser et à promouvoir la coordination des activités policières. Elle maintient un service de documentation et de statistiques afin d'évaluer l'état de la criminalité et l'efficacité de l'action policière. Elle délivre, renouvelle, suspend ou révoque les permis d'agence d'investigation ou de sécurité et voit à ce que se tiennent des recherches ou enquêtes sur les incendies ou explosions à caractère suspect.

Le mandat de la Direction générale comporte également la responsabilité de la formation et du perfectionnement des policier(ère)s, des expertises de police scientifique, des expertises de médecine légale et des expertises comptables. Enfin, elle est aussi chargée d'assurer la protection et le transport de certaines personnalités ainsi que la sécurité des principaux édifices gouvernementaux.

Rôle des unités administratives

La *Direction de la recherche et du développement* est principalement responsable de la gestion et de l'analyse des statistiques sur l'état de la criminalité et l'efficacité de l'action policière. Elle exerce aussi des fonctions de planification et de coordination dans certains secteurs d'activités intéressant la Direction générale et participe notamment à la mise en oeuvre, par le milieu policier, des actions qu'entraînent les modifications qui sont apportées aux politiques ou aux lois.

La *Direction de la coordination et des services consultatifs* exerce principalement des fonctions relatives au développement et à la promotion de la prévention du crime et à la coordination des activités policières dans ce domaine. Elle gère également les dispositions législatives relatives aux constables spéciaux et aux agences d'investigation ou de sécurité.

L'*Institut de police du Québec* assure la formation de base de toutes les personnes appelées à exercer des fonctions policières au Québec et dispense aux policier(ère)s en poste, des cours de perfectionnement, de spécialisation ou de mise à jour des connaissances. Enfin, il offre aux organisations policières des procédés et une expertise d'évaluation de leur personnel à des fins de promotion.

La *Direction des services de sécurité et de protection* assure la garde, la sécurité et la surveillance d'édifices gouvernementaux placés, à cet égard, par entente ou décret, sous la responsabilité du Solliciteur général. Elle assure également aux membres du Conseil exécutif et à d'autres personnalités désignées, un service de transport et de protection.

Le *Laboratoire de police scientifique* effectue, à des fins d'administration de la justice et de soutien aux enquêtes policières ou judiciaires, des expertises de police scientifique dans les domaines de la balistique et des armes à feu, de la toxicologie et des alcools, de la biologie, des incendies et des explosions, de la chimie, des documents et des écritures.

Le *Laboratoire de médecine légale* effectue, à des fins d'administration de la justice, des expertises de médecine légale visant une connaissance plus approfondie des faits et circonstances reliés à certains décès.

Le *Service des expertises comptables* effectue, à des fins d'administration de la justice et de soutien aux enquêtes policières ou judiciaires, des expertises de documents de nature comptable et des analyses de transactions, aux fins d'y détecter des éléments de nature criminelle.

Réalisations

Rénovation de l'organisation policière

La Direction générale a été largement mise à contribution dans la démarche qui a permis au Gouvernement de déposer, au cours de la dernière année, un avant-projet de loi portant sur les mécanismes de support, de surveillance et d'encadrement des fonctions policières.

Prévention du crime

La Direction générale a continué à travailler activement afin de favoriser et de promouvoir la prévention du crime. Plusieurs de ses activités ont été reliées à l'organisation et à la coordination de la Semaine annuelle de la prévention sous le thème « *La prévention, un vaccin contre le crime* » et dont la tenue a remporté un vif succès. Soucieuse de rejoindre la clientèle des jeunes, elle a misé sur une participation très active au dernier Salon International de la Jeunesse. La Direction générale a, par ailleurs, revu ses modes de financement et de soutien aux comités régionaux de prévention du crime, en mettant l'accent sur une contribution à la réalisation de leurs projets.

Statistiques sur l'état de la criminalité

La Direction générale a mis en place un système apte à lui procurer une plus large autonomie dans

l'accomplissement de son mandat dans ce domaine. Il devrait en résulter une efficacité accrue et une capacité plus grande de répondre aux besoins de la clientèle. Elle a également réalisé un nouveau programme de cueillette et de traitement des données, afin d'obtenir un meilleur éclairage sur les infractions reliées à la violence conjugale ou familiale.

Formation policière

Au cours de la dernière année, l'Institut de police s'est employé à consolider son organisation et ses modes de fonctionnement afin de remplir adéquatement tous les volets de sa mission. Il a entretenu des rapports étroits avec sa clientèle afin de s'ajuster à ses besoins. Par ses mécanismes de formation permanente, il a collaboré étroitement à l'implantation de nouvelles législations par le milieu policier. La mise en oeuvre des dispositions du « *Projet de loi C-15* » sur les agressions sexuelles envers les jeunes en constitue un bel exemple.

Sécurité et protection

Une vaste démarche a mené la Direction générale à préciser sa raison d'être et ses orientations dans ce domaine d'activités. Des efforts particuliers de rapprochement avec la clientèle ont été réalisés. La Direction générale a jeté les bases d'un mode de gestion accordant une importance accrue à la participation des employé(e)s. Le processus de rationalisation et d'amélioration d'efficience dans l'utilisation des ressources s'est poursuivi avec succès.

Laboratoire de police scientifique

Grâce à la participation active de l'ensemble du personnel, la Direction générale a pu mener à terme, au cours de la dernière année, une démarche visant à revoir l'organisation et le mode de fonctionnement de cette entité. Cet exercice aura permis d'identifier un certain nombre d'interventions futures dont pourra bénéficier cette organisation.

Laboratoire de médecine légale

Diverses mesures ont été prises, au cours de la dernière année, afin de consolider l'organisation et le fonctionnement de cette entité et de faire face à une demande de services accrue. Une démarche articulée a, en outre, été entreprise afin que soit revue la classification des préposé(e)s aux autopsies.

Expertises comptables

La dernière année aura permis de concrétiser le transfert, à la Direction générale, du Service des expertises comptables au soutien des enquêtes en matière de crime économique qui dépendait auparavant du ministère de la Justice.

Orientations

Objectifs généraux d'efficacité et d'efficience

La Direction générale entend poursuivre ses objectifs d'efficacité et d'efficience dans l'accomplissement des nombreuses missions qui sont siennes et des divers mandats qui lui échoient.

Priorité plus grande à la prévention du crime

En plus de réaliser ses activités courantes en prévention du crime (planification et coordination de la Semaine annuelle, développement et diffusion de programmes, de guides et d'outils d'intervention, etc.), la Direction générale compte achever et proposer une politique ministérielle dans ce domaine et, le cas échéant, en assurer le suivi. Elle entend également rendre fonctionnel, auprès de sa clientèle, son centre de documentation et de données sur les programmes et ressources disponibles et accentuer ses efforts de recherche et d'analyse afin d'orienter et de supporter adéquatement le développement de programmes et d'initiatives en prévention du crime et de la délinquance. Elle se propose par ailleurs d'évaluer l'efficacité des comités régionaux qui, grâce à son concours, travaillent depuis plusieurs années dans ce domaine. Elle entend également consolider et renforcer, au besoin, ses liens avec les services policiers et les autres organismes intéressés à la prévention.

Amélioration des rapports de statistiques

Maintenant qu'elle s'est dotée de mécanismes lui permettant de produire des données statistiques sur la criminalité dans des délais meilleurs, la Direction générale s'assurera de bien rencontrer les besoins de ses diverses clientèles dans ce domaine.

Association du milieu policier

La Direction générale compte jouer un rôle très actif pour associer le milieu policier aux politiques et priorités ministérielles ou gouvernementales en matière de sécurité publique ou de justice pénale.

Place importante à la formation policière

Le domaine de la formation policière sera une des préoccupations de la Direction générale au cours de la prochaine année. D'une part, le cours de formation de base devra être remodelé pour tenir compte d'un nouveau partage des tâches et responsabilités entre l'Institut de police et les cégeps qui dispensent le programme de techniques policières. Des réaménagements au fonctionnement et aux ressources de

Gouvernement du Québec
Ministère du Solliciteur général

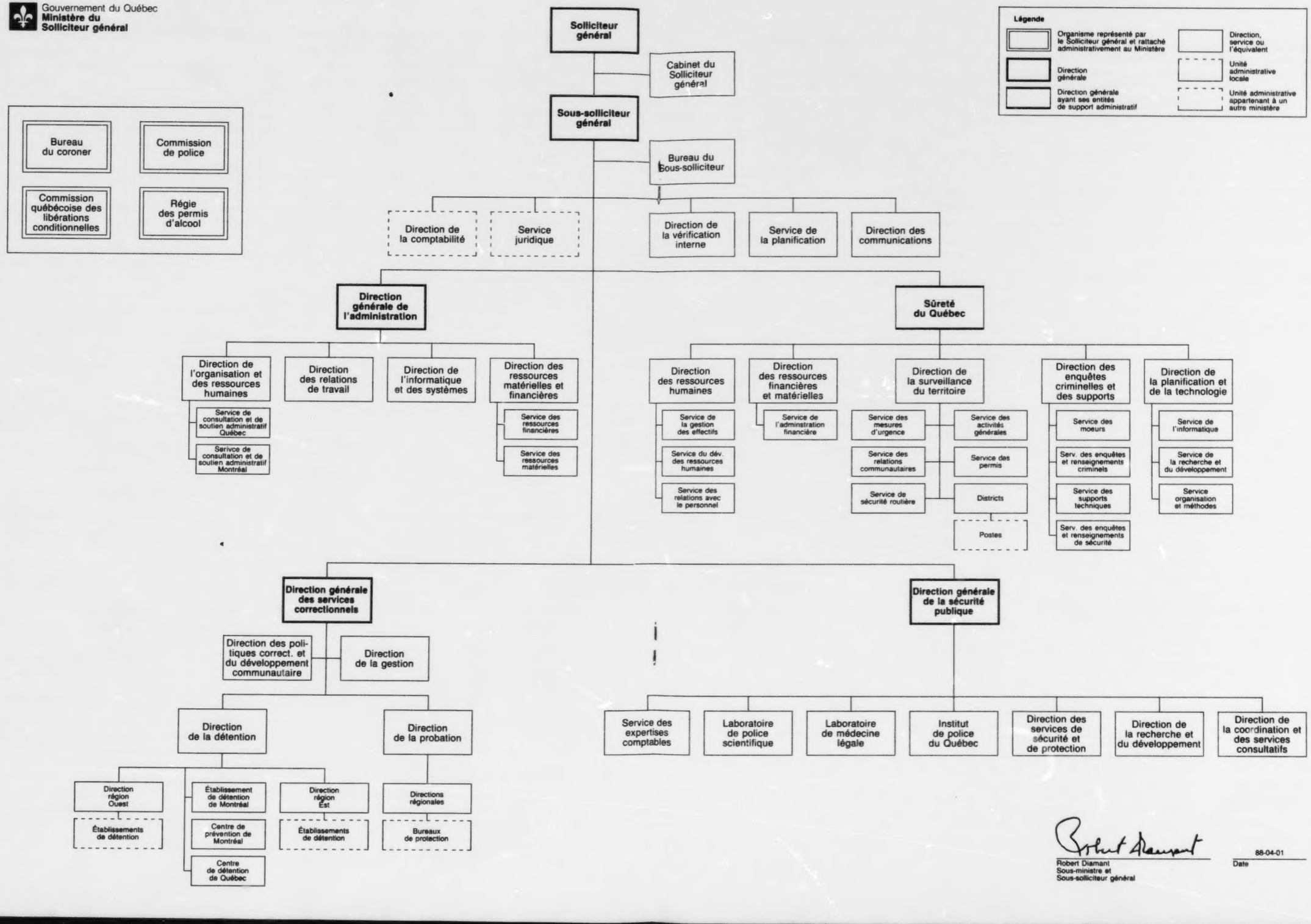

Robert Diamant
Sous-ministre et
Sous-solliciteur général

88-04-01
Date

l'Institut seront également nécessaires afin de satisfaire à un accroissement prévisible du recrutement et afin d'être en mesure d'accueillir, dans des délais raisonnables, les étudiant(e)s pour qui l'obtention d'un DEC requiert le stage à l'Institut. Au chapitre de la formation permanente, d'autre part, l'Institut entend développer et rendre disponible un cours s'adressant aux policier(ère)s patrouilleurs déjà en poste, afin d'actualiser leurs connaissances et revaloriser leurs fonctions. L'Institut accordera, par ailleurs, à tous les niveaux, une attention particulière aux relations avec les minorités ethniques et culturelles. L'évaluation des programmes qu'il dispense et le service à la clientèle seront au centre de ses préoccupations.

Mise en place des mécanismes de réalisation des missions en matière de sécurité et de protection

Suite à la précision de sa mission en matière de sécurité et de protection, la Direction générale mettra en place les différents mécanismes qui lui permettront de la faire connaître et d'en assurer la réalisation. Elle entend, à cet égard, favoriser l'implantation d'une philosophie de gestion basée sur la productivité et la participation de ses ressources humaines. Le service à la clientèle constituant son orientation dominante, elle se mettra à l'écoute de ses besoins et des attentes. Elle favorisera une approche préventive et s'assurera d'une évaluation continue de sa performance.

Nouvelle structure organisationnelle pour le Laboratoire de police scientifique et précision de sa mission

Suite à une étude sur la structure d'organisation et d'encadrement du Laboratoire de police scientifique, la Direction générale entend mettre en place les solutions retenues. Elle procédera par la suite à la précision de la mission de cette entité. Elle axera également ses efforts sur la planification afin de bien identifier, à tous égards, ses besoins de développement.

Mission et ressources du Laboratoire de médecine légale

La Direction générale entend s'attarder à clarifier la mission du Laboratoire de médecine légale, notamment en regard des politiques et pratiques du Bureau du coroner. Elle reverra aussi son organisation et son mode de fonctionnement. Des efforts seront déployés en ce qui a trait à la planification de la relève, notamment pour les pathologistes.

Évaluation des besoins d'expertises comptables

D'autre part, compte tenu de sa nouvelle mission en matière d'expertises comptables, la Direction générale entend procéder à une évaluation des besoins de sa clientèle ainsi qu'à une détermination de sa contribution et de son mode de fonctionnement dans ce domaine.

Ressources humaines et financières

Effectifs	1986-1987	1987-1988	Variation
Réguliers	623	613	−10
Budget			
Crédits	28 142,3 $	30 362,0 $	7,8 %
Dépenses	28 755,9 $	30 073,7 $	4,6 %

Source :

- Effectifs et crédits accordés pour 1986-1987 : Détail des crédits accordés pour 1987-1988 (MSG).
- Effectifs et crédits accordés pour 1987-1988 : Détail des crédits accordés pour l'année 1987-1988 (MSG).
- Dépenses 1986-1987 : États financiers fournis par les Services comptables du ministère des Finances pour l'année 1986-1987.
- Dépenses 1987-1988 : États financiers fournis par les Services comptables du ministère des Finances pour 1987-1988.

Données statistiques

Infractions relatives à la violence conjugale
Nombre réel d'infractions, taux pour 1 000 habitants et pourcentage de solutions
Services de police municipaux, Sûreté du Québec et Police amérindienne
Québec — 1987

Catégorie d'infractions	Infractions réelles		% par rapport au total	Infractions solutionnées					
				Par mise en accusation		Sans mise en accusation		Total	
	Nombre	Taux 1 000 h.		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Meurtre premier degré	4	0,001	0,06	1	25,00	3	75,00	4	100,00
Meurtre deuxième degré	5	0,001	0,08	5	100,00	—	—	5	100,00
Homicide involontaire coupable	1	0,0002	0,02	1	100,00	—	—	1	100,00
Tentative de meurtre	21	0,004	0,32	18	85,71	—	—	18	85,71
Agression sexuelle grave	26	0,005	0,40	19	73,08	5	19,23	24	92,31
Agression sexuelle armée	27	0,005	0,41	20	74,07	3	11,11	23	85,19
Agression sexuelle	183	0,032	2,79	97	53,01	49	26,78	146	79,78
Voies de fait niveau 1	4 177	0,722	63,68	2 780	66,55	949	22,72	3 729	89,27
Agression armée ou infliction de lésions corporelles niveau 2	665	0,115	10,14	517	77,74	92	13,83	609	91,58
Voies de fait graves niveau 3	71	0,012	1,08	67	94,37	2	2,82	69	97,18
Infliction illégale de lésions corporelles	94	0,016	1,43	77	81,91	14	14,89	91	96,81
Décharge une arme à feu avec l'intention	2	0,0003	0,03	—	—	2	100,00	2	100,00
Autres voies de fait	167	0,029	2,55	85	50,90	77	46,11	162	97,01
Menaces	1 116	0,193	17,01	372	33,33	566	50,72	938	84,05
Total	**6 559**	**1,134**	**100,00**	**4 059**	**61,88**	**1 762**	**26,86**	**5 821**	**88,75**

Infractions au *Code criminel*, aux lois et aux règlements (sauf circulation)
Nombre réel d'infractions et taux de criminalité pour 1 000 habitants
Services de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada
Québec — 1986 et 1987

	Nombre réel d'infractions			Taux pour 1 000 habitants		
Catégorie d'infractions	1986	1987	± % 87/86	1986	1987	± % 87/86
CRIMES AVEC VIOLENCE	36 446	40 284	10,53	5,53	6,16	11,39
Homicides	159	173	8,81	0,02	0,03	50,00
Tentatives de meurtre	253	286	13,04	0,04	0,04	—
Infractions d'ordre sexuel	639	409	−35,99	0,10	0,06	−40,00
Voies de fait	25 137	29 515	17,42	3,82	4,51	18,06
Vols qualifiés	10 155	9 764	−3,85	1,54	1,49	−3,25
Enlèvements	103	137	33,01	0,02	0,02	—
CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ	287 777	286 654	−0,39	43,69	43,83	0,32
Intro. avec effraction	103 085	102 442	−0,62	15,65	15,66	0,06
Vols de véhicules à moteur	26 971	27 609	2,37	4,09	4,22	3,18
Vols de plus de 1 000 $	17 219	17 061	−0,92	2,61	2,61	—
Vols de 1 000 $ ou moins	140 502	139 542	−0,68	21,33	21,34	0,05
AUTRES CRIMES	134 543	141 714	5,33	20,43	21,67	6,07
Avoir en sa possession	2 170	2 003	−7,70	0,33	0,31	−6,06
Fraudes	30 566	28 377	−7,16	4,64	4,34	−6,47
Prostitution	1 607	2 239	39,33	0,24	0,34	41,67
Jeux et paris	188	514	173,40	0,03	0,08	166,67
Armes offensives	1 525	1 381	−9,44	0,23	0,21	−8,70
Vandalisme ± 1 000 $	64 133	65 444	2,04	9,74	10,01	2,77
Autres inf. au Code cr.	34 354	41 756	21,55	5,22	6,38	22,22
Total — Code criminel	**458 766**	**468 652**	**2,15**	**69,65**	**71,66**	**2,89**
INF. AUX LOIS ET RÈGLEMENTS	44 215	46 296	4,71	6,71	7,08	5,51
Lois fédérales — drogues	8 863	8 700	−1,84	1,35	1,33	−1,48
Autres lois fédérales	7 532	7 205	−4,34	1,14	1,10	−3,51
Lois provinciales	8 843	10 236	15,75	1,34	1,57	17,16
Règlements municipaux	18 977	20 155	6,21	2,88	3,08	6,94
Total	**502 981**	**514 948**	**2,38**	**76,37**	**78,73**	**3,09**

Infractions au *Code criminel* (sauf circulation) par région administrative
Services de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada
Québec — 1987

Régions	Crimes avec violence				Crimes contre la propriété			
	Nombre réel	± △ % 87/86	Taux 1 000 h.	% de solutions	Nombre réel	± △ % 87/86	Taux 1 000 h.	% de solutions
Bas-Saint-Laurent	758	−9,55	3,27	86,81	4 045	1,05	17,46	36,39
Saguenay	1 152	10,98	3,84	65,97	9 396	−1,68	31,33	24,15
Québec	3 477	7,38	3,32	73,22	35 818	3,56	34,20	21,71
Mauricie	1 511	13,44	3,38	77,76	12 330	0,24	27,60	28,00
Estrie	789	35,80	3,27	69,96	8 266	12,25	34,30	23,77
Montréal	29 455	10,76	7,93	62,98	196 832	0,17	53,01	15,77
Outaouais	1 706	6,63	5,93	72,80	12 508	−17,75	43,47	25,93
Nord-Ouest	660	18,92	4,30	78,33	4 001	−11,17	26,08	34,74
Côte-Nord	453	—	4,38	78,59	2 785	−14,02	26,90	29,95
Nouveau-Québec	323	48,17	20,75	89,78	673	29,92	43,23	55,42
Au Québec	**40 284**	**10,53**	**6,16**	**66,15**	**286 654**	**−0,39**	**43,83**	**18,77**

Régions	Autres crimes				Total — Code criminel			
	Nombre réel	± △ % 87/86	Taux 1 000 h.	% de solutions	Nombre réel	± △ % 87/86	Taux 1 000 h.	% de solutions
Bas-Saint-Laurent	3 279	1,42	14,16	56,60	8 082	0,10	34,89	49,32
Saguenay	4 312	3,95	14,38	54,36	14 860	0,79	49,56	36,16
Québec	17 809	7,28	17,00	50,03	57 104	4,92	54,52	33,68
Mauricie	6 380	−2,19	14,28	47,27	20 221	0,33	45,26	37,80
Estrie	5,353	15,07	22,21	55,00	14 408	14,38	59,78	37,90
Montréal	90 715	5,10	24,43	42,03	317 002	2,46	85,37	27,67
Outaouais	8 334	4,42	28,96	54,60	22 548	−9,04	78,36	40,07
Nord-Ouest	2 973	−0,77	19,38	51,09	7 634	−5,23	49,76	44,88
Côte-Nord	1 995	8,01	19,27	54,69	5 233	−5,52	50,55	43,59
Nouveau-Québec	564	123,81	36,23	59,57	1 560	57,89	100,21	64,04
Au Québec	**141 714**	**5,33**	**21,67**	**45,65**	**468 652**	**2,15**	**71,66**	**30,97**

Infractions au *Code criminel*, aux lois et aux règlements (sauf circulation)
Nombre réel d'infractions et pourcentage de solutions
Services de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada
Québec — 1986 et 1987

	Nombre réel		Nombre de solutions		Pourcentage de solutions		
Catégorie d'infractions	**1986**	**1987**	**1986**	**1987**	**1986**	**1987**	**Variations[1]**
CRIMES AVEC VIOLENCE	36 446	40 284	22 463	26 648	61,63	66,15	4,52
Homicides	159	173	152	136	95,60	78,61	−16,99
Tentatives de meurtre	253	286	184	209	72,73	73,08	0,35
Infractions d'ordre sexuel	639	409	496	278	77,62	67,97	−9,65
Voies de fait	25 137	29 515	18 864	22 803	75,04	77,26	2,22
Vols qualifiés	10 155	9 764	2 702	3 145	26,61	32,21	5,60
Enlèvements	103	137	65	77	63,11	56,20	−6,91
CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ	287 777	286 654	52 715	53 808	18,32	18,77	0,45
Intro. avec effraction	103 085	102 442	17 623	18 005	17,10	17,58	0,48
Vols de véhicules à moteur	26 971	27 609	4 279	4 151	15,87	15,03	−0,84
Vols de plus de 1 000 $	17 219	17 061	3 107	2 107	18,04	12,35	−5,69
Vols de 1 000 $ ou moins	140 502	139 542	27 706	29 545	19,72	21,17	1,45
AUTRES CRIMES	134 543	141 714	59 647	64 691	44,33	45,65	1,32
Avoir en sa possession	2 170	2 003	2 093	2 103	96,45	104,99	8,54
Fraudes	30 566	28 377	22 380	22 480	73,22	79,22	6,00
Prostitution	1 607	2 239	1 579	2 175	98,26	97,14	−1,12
Jeux et paris	188	514	126	429	67,02	83,46	16,44
Armes offensives	1 525	1 381	1 244	1 209	81,57	87,55	5,98
Vandalisme ± 1 000 $	64 133	65 444	8 788	9 174	13,70	14,02	0,32
Autres inf. au Code cr.	34 354	41 756	23 437	27 121	68,22	64,95	−3,27
Total — Code criminel	**458 766**	**468 652**	**134 825**	**145 147**	**29,39**	**30,97**	**1,58**
INF. AUX LOIS ET RÈGLEMENTS	44 215	46 296	38 274	43 754	86,56	94,51	7,95
Lois fédérales — drogues	8 863	8 700	7 285	7 435	82,20	85,46	3,26
Autres lois fédérales	7 532	7 205	7 591	9 533	100,78	132,31	31,53
Lois provinciales	8 843	10 236	5 494	7 856	62,13	76,75	14,62
Règlements municipaux	18 977	20 155	17 904	18 930	94,35	93,92	−0,43
Total	**502 981**	**514 948**	**173 099**	**188 901**	**34,41**	**36,68**	**2,27**

1 Différence absolue entre les pourcentages.

Infractions au *Code criminel* aux lois et aux règlements (sauf circulation)
Nombre de contrevenants jeunes et adultes, selon leur sexe
Services de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada
Québec — 1986 et 1987

	Adultes				Jeunes					
	Hommes		Femmes		Garçons		Filles		Aucune inculpation	
Catégorie d'infractions	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987
CRIMES AVEC VIOLENCE	13 950	16 466	1 088	1 284	1 311	1 549	164	147	421	512
Homicides	131	129	17	14	6	9	7	1	—	—
Tentatives de meurtre	146	181	16	13	13	16	—	—	—	—
Infractions d'ordre sexuel	324	211	16	16	16	14	1	2	2	9
Voies de fait	11 298	13 785	930	1 119	930	1 083	124	126	374	468
Vols qualifiés	2 029	2 126	100	116	344	421	32	18	45	34
Enlèvements	22	34	9	6	2	6	—	—	—	1
CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ	29 989	30 333	6 001	6 082	13 899	12 647	1 524	1 514	2 893	2 461
Intro. avec effraction	12 719	12 949	418	402	6 614	5 602	173	224	679	598
Vols de véhicules à moteur	2 702	2 715	95	81	1 435	1 223	41	25	120	135
Vols de plus de 1 000 $	1 699	1 467	198	189	473	272	31	16	63	45
Vols de 1 000 $ ou moins	12 869	13 202	5 290	5 410	5 377	5 550	1 279	1 249	2 031	1 683
AUTRES CRIMES	30 796	33 651	5 013	5 650	3 771	4 015	379	405	1 877	1 468
Avoir en sa possession	1 599	1 583	151	159	282	238	12	19	44	18
Fraudes	7 948	7 952	1 885	1 780	386	345	127	89	81	56
Prostitution	1 062	1 539	1 117	1 377	13	20	46	30	6	3
Jeux et paris	305	715	35	124	5	61	—	—	1	—
Armes offensives	947	923	57	46	128	111	6	—	31	16
Vandalisme ± 1 000 $	3 986	4 228	318	356	1 852	1 974	79	127	1 140	943
Autres inf. au Code cr.	14 949	16 711	1 450	1 808	1 105	1 266	109	140	574	432
Total — Code criminel	**74 735**	**80 450**	**12 102**	**13 016**	**18 981**	**18 211**	**2 067**	**2 066**	**5 191**	**4 441**
INF. AUX LOIS ET RÈGLEMENTS	23 582	23 594	2 897	3 088	2 259	1 928	1 343	1 219	777	951
Lois fédérales — drogues	5 738	5 633	631	662	440	329	36	35	104	63
Autres lois fédérales	870	1 155	88	114	19	18	1	1	125	86
Lois provinciales	2 757	2 258	638	472	981	876	1 165	1 042	106	189
Règlements municipaux	14 217	14 548	1 540	1 840	819	705	141	141	442	613
Total	**98 317**	**104 044**	**14 999**	**16 104**	**21 240**	**20 139**	**3 410**	**3 285**	**5 968**	**5 392**

Direction générale des services correctionnels

Mandat

La Direction des services correctionnels a le mandat d'appliquer la *Loi sur la probation et les établissements de détention* et les règlements s'y rattachant, ainsi que certains articles de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus* relatifs à la surveillance des personnes libérées conditionnellement. Elle est responsable des services correctionnels pour adultes, qui relèvent du gouvernement du Québec.

Elle a pour fonctions principales d'assurer la garde des personnes incarcérées dans les centres de détention du Québec, d'assister les cours de justice et la Commission québécoise des libérations conditionnelles dans l'exercice de leurs pouvoirs en matière de sentence et de libération conditionnelle, de fournir à la clientèle contrevenante des services de probation, ainsi que de promouvoir la participation de la communauté à la prévention de la récidive et à la réinsertion sociale des personnes délinquantes.

Rôle des unités administratives

La *Direction de la détention* administre les sentences d'incarcération en poursuivant deux objectifs : assurer la garde des personnes qui lui sont confiées par les tribunaux et faciliter leur réinsertion sociale ainsi que pourvoir aux besoins des personnes incarcérées et assurer leur comparution devant le tribunal.

Pour atteindre ces objectifs, elle normalise les aspects sécuritaires, les procédures administratives et l'équipement des établissements de détention ; elle contrôle et coordonne les transferts entre ces établissements. Elle assure la présence, la qualité et l'efficacité des services professionnels dans les établissements de détention et l'évolution, le suivi et l'implantation des programmes institutionnels. Elle élabore et supervise l'application de programmes d'entraînement pour le personnel des établissements de détention et est responsable de la coordination et du contrôle des activités de ces établissements. Enfin, elle s'assure de l'implantation et de la supervision dans chaque établissement, d'un comité de discipline, d'absence temporaire et de travail rémunéré, tel que le requiert la *Loi sur la probation et les établissements de détention et les règlements*.

Le rôle de la *Direction de la participation communautaire* consiste à assurer et à supporter la contribution des citoyen(ne)s et de la collectivité aux objectifs du ministère du Solliciteur général en matière de services correctionnels.

Préoccupée d'établir une complémentarité entre les actions de la communauté et celles du Ministère, la Direction vise d'une façon générale à :

- promouvoir l'intervention communautaire dans l'élaboration des politiques d'administration de la justice, en ce qui a trait à la prise en charge de la personne contrevenante et de la prévention de la récidive ;
- supporter l'action communautaire dans ses efforts d'organisation et de distribution des services aux personnes contrevenantes et aux victimes d'actes criminels ;
- coordonner et concerter les réflexions et interventions des différents agent(e)s gouvernementaux ainsi que des ressources communautaires, au niveau de chaque région, en vue d'actions harmonisées et planifiées.

Le mandat de la *Direction de la probation* découle principalement de trois lois : la *Loi sur la probation et les établissements de détention*, la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus* et la partie XX du *Code criminel* (articles 662 à 667).

À l'intérieur des limites de ce cadre juridique, elle assiste les cours de justice et la Commission québécoise des libérations conditionnelles dans l'exercice de leurs pouvoirs en matière de sentence et de libération conditionnelle. Elle veille à ce que soient effectuées les enquêtes présentencielles demandées par les tribunaux et les enquêtes prélibératoires demandées par la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Elle assure également la surveillance des adultes qui font l'objet d'une mesure probatoire ou d'une libération conditionnelle.

La *Direction de la gestion* exerce principalement un rôle de support et de conseil auprès du sous-ministre associé et des gestionnaires des Services correctionnels. Elle assure la coordination des opérations concernant la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques.

Le *Bureau du sous-ministre associé* joue un rôle de support et de conseil auprès du sous-ministre associé et coordonne certains dossiers touchant particulièrement les communications, les relations avec le Bureau du sous-solliciteur, le développement organisationnel et la concertation. Il participe à l'élaboration des orientations, des objectifs et des politiques générales des Services correctionnels. Il effectue aussi des études, des analyses et des recherches relatives au milieu correctionnel.

Réalisations

Les dossiers qui suivent ont été identifiés par le comité de direction des Services correctionnels comme étant prioritaires au cours de la dernière année.

Cadre de planification de la capacité correctionnelle

L'ensemble de la recherche est complété et il ne reste plus qu'à établir les scénarios d'application.

Développement organisationnel

La Mission des services correctionnels a été officialisée, le document a été remis à chaque employé(e) et des sessions d'information seront données ultérieurement.

Le rapport sur les solutions de rechange à l'incarcération

La première recommandation du comité s'est concrétisée par l'adoption, par les Services correctionnels, d'un énoncé d'orientation sur la concertation. D'autres recommandations telles que le programme *Alcofrein*, l'évaluation rapide et ponctuelle à la Cour, ont été réalisées et d'autres sont en voie de développement.

La politique de santé

Le projet de protocole a été approuvé par les autorités ministérielles. Le document est à l'étude au ministère de la Santé et des Services sociaux. Un suivi est assuré en vue d'un accord final entre les ministères concernés.

Dacor

Le système d'information sur les dossiers administratifs a été inauguré comme prévu en juin 1987. Il reste maintenant à en assurer la consolidation.

La visibilité des Services correctionnels

Au cours de la dernière année, les Services correctionnels ont réalisé un rapprochement significatif avec leurs partenaires judiciaires et communautaires. Par ailleurs, une stratégie de communication visant à mieux faire connaître les Services correctionnels est en préparation.

Qualité de vie au travail

Un comité de travail a été mis sur pied pour analyser l'état de la situation. Un rapport sera déposé ultérieurement et un plan d'action est prévu. Pour la prochaine année, le réseau poursuivra le travail déjà amorcé dans ce domaine.

Réalisations spécifiques

Le *secteur de la détention*, en plus de ses tâches quotidiennes, a contribué efficacement aux activités suivantes :

- suivi aux rapports du Protecteur du citoyen, de la Commission des droits de la personne et des solutions de rechange à l'incarcération ;
- implantation et consolidation des politiques en matière de gestion de l'incarcération ;
- élaboration d'un projet de politique en matière de classement de la personne incarcérée ;
- suivi des politiques relatives aux dossiers particuliers, plus spécifiquement en matière d'accueil des jeunes contrevenant(e)s, de délinquance féminine, d'administration carcérale au nord du 50e parallèle, de travaux compensatoires et de perception d'amendes, ainsi que de processus de calculs des sentences ;
- administration du fonds des personnes incarcérées, soit la *loi 83* et les règlements.

Finalement, le secteur de la détention a collaboré activement à plusieurs réalisations relatives à l'organisation des services (outils de gestion, informations aux personnes incarcérées, outils informatiques...), relatives à l'environnement (évaluation de programmes communautaires, protocole d'entente entre l'Ontario et le Québec...), et relatives au personnel (développement de ressources humaines, relève de gestion, convention collective, dotation, programme d'aide aux employé(e)s, programme d'accès à l'égalité à l'emploi...).

Le *secteur de la probation* a vécu une année d'effervescence en terme de développement de programmes, sans pour autant négliger sa prestation régulière de service à une clientèle de plus en plus nombreuse et exigeante.

Plus spécifiquement, la probation a contribué :

- à l'implantation de la politique en matière de violence conjugale ;
- au développement et à l'application du programme *Alcofrein* ;
- au développement du programme *Alcofrein-plus* ;
- à l'élaboration du programme de surveillance intensive ;
- au développement et à l'application d'un projet-pilote, dans la région de la Montérégie, d'évaluation rapide et ponctuelle des contrevenant(e)s à la demande de la Cour ;
- à l'expérience-pilote de l'hôpital Robert-Giffard concernant les abuseurs sexuels ;
- à la prestation des services au nord du 50e parallèle ;

— à la création d'une équipe multidisciplinaire en matière de services psychiatriques à la Cour des sessions de la paix de Montréal.

Parallèlement, le secteur de la probation a collaboré activement à plusieurs réalisations relatives à l'organisation des services (implantation du système Dacor, développement d'outils de gestion budgétaire, d'outils de classification du personnel pour répondre aux projets gouvernementaux...), relatives à l'environnement (concertation avec les partenaires judiciaires pour implantation de programmes, entente avec le ministère de l'Éducation, collaboration avec les partenaires communautaires, relations avec les autres provinces dans le domaine de la probation...), relatives aux ressources humaines (dotation de personnel pour les nouveaux programmes, formation-perfectionnement, relève de gestion...).

Le *domaine de la participation communautaire* a contribué de façon importante à la réalisation des activités des Services correctionnels.

De concert avec la communauté, la Direction a collaboré aux activités suivantes :

— maintien du réseau d'hébergement communautaire ;

— mise en place d'un processus d'évaluation par les services utilisateurs des services rendus par les ressources d'hébergement ;

— mise en place d'un système de planification en ressources d'hébergement communautaire ;

— analyse de projets d'implantation de nouvelles ressources d'hébergement ;

— rapport sur l'état de la problématique de la toxicomanie en milieu correctionnel ;

— maintien du programme de travaux compensatoires et à la demande d'une étude d'évaluation du programme à l'Université de Montréal ;

— maintien des relations contractuelles avec les ateliers de réinsertion par le travail.

Simultanément, la Direction de la participation communautaire a collaboré à plusieurs réalisations relatives à l'organisation des services (système Dacor, implantation de moyens informatiques pour la programmation budgétaire, gestion matérielle...), relatives à l'environnement (maintien du support aux tables de concertation correctionnelle et multisectorielle, collaboration au protocole d'entente entre le ministère du Solliciteur général et le ministère de la Santé et des Services sociaux...), relatives au personnel (perfectionnement, formation en matière de gestion informatique...).

La *Direction de la gestion* a continué de développer son système intégré de gestion et elle a maintenu sa gestion des ressources (humaines, financières, matérielles et informatiques). De plus, certains de ses systèmes d'information sont à l'étape d'implantation et d'autres à l'étape de développement.

Finalement, la Direction de la gestion a collaboré aux réalisations des autres directions et plus spécifiquement aux réalisations relatives aux ressources humaines (perfectionnement, formation, gestion, qualité de vie au travail...).

Le *Bureau du sous-ministre associé* a contribué particulièrement aux recherches statistiques, au cadre de planification de la capacité correctionnelle, aux études et commentaires sur le rapport Archambault, à l'expertise légale dans certains dossiers et aux dossiers fédéraux-provinciaux relatifs au secteur correctionnel. Il a également assuré le support aux tables régionales de concertation, en plus de coordonner les activités du comité de direction des Services correctionnels.

Orientations

Afin d'accomplir leur mandat et d'atteindre les objectifs fixés, les Services correctionnels du Québec se sont donnés des principes d'action et des concepts qui filtreront leurs orientations futures.

Ces principes d'action sont : réaliser la Mission de la Direction générale, atteindre l'équilibre budgétaire et réduire l'écart entre la demande et la capacité correctionnelle. Ils sont accompagnés des concepts de cohérence, de crédibilité, de concertation et d'évaluation.

Pour ce faire, les orientations choisies ont permis de dégager des éléments prioritaires quant aux justiciables, aux ressources humaines, aux interrelations avec les intervenants du système de justice pénale et de la communauté et à l'organisation des services.

Orientations relatives aux justiciables

- avoir en main, d'ici la fin de l'exercice budgétaire 1988-1989, une analyse préliminaire sur un système d'information à structurer concernant les caractéristiques et les besoins des justiciables ;
- posséder une vision intégrée de l'écart entre la demande de services et la capacité de les dispenser.
- développer un plan d'action pour les cinq prochaines années, afin de résorber cet écart en :

— achevant le cadre de planification de la capacité correctionnelle ;

— développant des mécanismes de gestion visant la réduction de l'écart ;

— intégrant au plan d'action les données sur les caractéristiques et les besoins des justiciables dès qu'elles seront disponibles.

Orientations relatives aux ressources humaines

- développer et appliquer un processus visant à sensibiliser les employé(e)s au document *Mission, Valeurs et Orientations*, en soulignant l'importance de leur contribution et voir à susciter la discussion sur les nouvelles valeurs ;
- actualiser le plan d'action qui vise à améliorer la qualité de vie au travail des intervenants du siège social et poursuivre les démarches initiées dans les réseaux.

Orientations relatives aux interrelations avec les intervenants du système de justice pénale et de la communauté

- produire un plan de communication pour le grand public qui aura pour but de présenter aussi la réalité des Services correctionnels du Québec ;
- actualiser les orientations de la politique de concertation des Services correctionnels, tant à l'interne qu'à l'externe, tant avec nos partenaires du système de justice pénale que de la communauté et des ministères et organismes concernés.

Orientations relatives à l'organisation des services

- terminer le processus de réorganisation du siège social en tenant compte des valeurs et objectifs poursuivis ;
- consolider le système Dacor en :
  - — complétant l'acquisition d'équipement ;
  - — achevant la formation ;
- amorcer la démarche en vue d'identifier les principaux éléments du système intégré de gestion.

Ressources humaines et financières

Effectifs	1986-1987	1987-1988*	Variation
Réguliers	2 468	2 446	(0,9 %)
Occasionnels	338	242	(28,4 %)
Budget		**1986-1987***	**1987-1988***
Détention		83 139,6	86 650,3
Participation communautaire		10 068,4	9 747,4
Probation		7 964,2	10 356,7
Bureau du sous-ministre & Gestion		1 088,8	1 473,1
Total		**102 261,0**	**108 227,5**

* Dépenses d'après l'administration du ministère du Solliciteur général.

Données statistiques

Moyenne quotidienne des personnes incarcérées

	1986-1987	1987-1988
Prévenu(e)s	868,07	949,95
Condamné(e)s	1 721,91	1 667,60
Total	**2 589,98**	**2 617,55**

Comparaison des services de probation pour 1985-1986, 1986-1987 et 1987-1988

Année	R.P.S. faits[1]	Probation Cas reçus[2]	R.E.P. faits[3]	Libération conditionnelle[4] Cas reçus	Enquêtes diverses[5]	Travaux communautaires[6]
1985-1986	3 305	3 787	148	967	813	1 123
1986-1987	3 417	3 931	141	1 235	752	1 005
1987-1988	3 409	4 276	71	1 126	628	909

1. Rapports présentenciels.
2. Ordonnances de probation avec surveillance — nouveaux cas reçus.
3. Rapports d'évaluation prélibératoire.
4. Surveillance des personnes en libération conditionnelle — nouveaux cas reçus.
5. Comprend les rapports supplémentaires, les enquêtes sociales, les rapports d'admissibilité (pour les travaux communautaires) et les rapports spéciaux (pour la C.Q.L.C.).
6. Les ordonnances de probation comportant des travaux communautaires sont déjà incluses dans les ordonnances de probation avec surveillance, quoiqu'étant des activités différentes.

Comparaison de l'utilisation des ressources communautaires selon le nombre de clients référés dans les différentes catégories de services en 1985-1986, 1986-1987 et 1987-1988

Année	Ressources d'hébergement communautaire	Ateliers de réinsertion par le travail	Ressources spécialisées[1] A B	Ressources professionnelles[2]
1985-1986	2 442	508	583 + 84 = 667	902
1986-1987	2 454	547	576 + 74 = 650	928
1987-1988	2 456	604	589 + 57 = 646	1 018

1 Clientèle référée à (A) l'Institut Philippe-Pinel et au (B) Centre d'accueil le Portage.

2 Évaluations psychiatriques et psychologiques.

Comparaison de l'utilisation des ressources communautaires selon le nombre total de différents services rendus en 1985-1986, 1987-1987 et 1987-1988

Année	Nombre de jours séjournés dans les ressources d'hébergement communautaire	Nombre de jours séjournés dans les ateliers de réinsertion par le travail	Nombre de jours séjournés à l'Institut Philippe-Pinel	Nombre de jours séjournés au Centre d'accueil le Portage
1985-1986	127 365	17 211	3 423	7 886
1986-1987	135 613	14 803	2 828	7 378
1987-1988	131 182	12 478	3 658	5 840

Coût moyen des différents services correctionnels dispensés ou payés par les Services correctionnels du Québec

Type de service	Coût moyen par jour ($) 1985-1986	1986-1987	1987-1988
Établissement de détention[1]	82,79	87,72	84,92
Centre résidentiel communautaire	41,44	42,97	44,32
Atelier de réinsertion par le travail	27,00	28,70	30,86
Centre d'hébergement	29,16	29,83	30,56
Foyer d'accueil	17,20	17,88	18,55
Centre d'accueil le Portage	47,59	47,59	47,59
Surveillance de probation[2]	2,55	2,47	2,66
Surveillance de libération conditionnelle	5,10	4,94	5,32

1 Le coût moyen par jour est calculé à partir des dépenses totales divisées par le nombre de jours/séjour excluant les absences temporaires. Ce coût inclut les transferts et les comparutions.

2 Inclut la surveillance de travaux communautaires.

Sûreté du Québec*

Mandat

« La Sûreté du Québec est, sous l'autorité du Solliciteur général, chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec, et d'en rechercher les auteurs ». (Art. 39, L.P. ch. 13)

La loi est plus spécifique en ce qui concerne l'aspect renseignement. Ainsi, l'article 39.1 stipule :

« La Sûreté maintient un service central de renseignements ayant pour but de faciliter la détection du crime et le dépistage de leurs auteurs et met ce service à la disposition des autres corps de police. »

De par ses services spécialisés, elle est aussi appelée à porter assistance aux corps policiers municipaux en cas de besoin.

Enfin, en raison de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la Sûreté s'est vu confier le mandat de poursuivre l'organisation des services de protection policière chez les Cris de la Baie-James et les Inuit du Nord québécois.

Changements apportés à l'organisation

Au cours de l'année 1986, la Sûreté du Québec a implanté une structure organisationnelle adaptée à ses nouvelles orientations de façon à optimiser l'utilisation de ses ressources dans le cadre de sa mission.

Cette structure a donné un équilibre nouveau, un meilleur partage des objectifs et des responsabilités.

Au cours de l'année 1987, la nouvelle structure était implantée dans les districts.

La structure de la Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec est dirigée par un Directeur général. Celui-ci commande et administre la Sûreté. Il est secondé par trois directeurs généraux adjoints, un contrôleur général des ressources humaines et un contrôleur des ressources financières et matérielles.

La *Direction des ressources humaines* agit à titre de direction-conseil et de soutien. Cette direction est responsable de la conception, l'élaboration et la mise en application de l'ensemble des politiques, pratiques, mesures administratives et contrôles relatifs à la gestion des ressources humaines.

À cette fin, elle fournit l'assistance requise au bon fonctionnement de la Sûreté en développant et administrant des services spécialisés en matière de dotation, de relations de travail, de formation et perfectionnement, de rémunération et avantages sociaux et enfin de communications internes.

La *Direction des ressources financières et matérielles* est responsable de la réalisation des activités reliées au budget des dépenses, au contrôle et à la comptabilisation des revenus et recettes ; de la conception, de l'élaboration et de la mise en place de politiques financières, de l'analyse financière ainsi que du soutien aux unités du Grand Quartier général (G.Q.G.) et des districts via les bureaux administratifs.

De plus, cette direction est responsable de la gestion de l'approvisionnement en biens et services, des immeubles, du parc de véhicules, des télécommunications, des services d'impression et de reproduction ainsi que du contrôle de la gestion financière.

La *Direction de la surveillance du territoire* a l'autorité hiérarchique sur les 9 districts et les 107 postes pour l'exécution de la mission policière, en tenant compte de l'autorité fonctionnelle accordée aux autres directions.

De plus, elle développe et maintient des services spécialisés en matière de mesures d'urgence, d'interventions tactiques, de sécurité routière et de contrôle routier, de relations communautaires, de prévention du crime et des accidents de circulation, de police autochtone, de permis, de sécurité des immeubles, de détention ainsi que de gestion des dossiers opérationnels.

La *Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques*, à titre de direction-conseil et de soutien, favorise la conduite efficace des enquêtes, développe et maintient des services spécialisés et a une autorité fonctionnelle en matière d'enquêtes et de renseignements criminels, de répression du banditisme, d'enquêtes et de renseignements de sécurité, de moeurs, de drogues et stupéfiants, de jeux, d'application des lois sur les alcools, de surveillance physique et électronique, d'identité judiciaire, de polygraphie et d'hypnose. Elle assume aussi la direction administrative du Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé (B.R.Q.C.O.), au nom du Directeur général de la Sûreté.

La *Direction de la planification et de la technologie*, à titre de direction-conseil et de soutien, fournit à la Sûreté l'expertise professionnelle et technique lui permettant d'améliorer la gestion de ses ressources. Plus spécifiquement, elle propose les orientations à prendre, elle effectue les études et analyses organisationnelles permettant la mise à jour des plans d'organisation, conçoit et développe des systèmes, méthodes et procédés rationnels de travail, ainsi que des systèmes informatisés de gestion.

---

* La Sûreté du Québec publie un rapport d'activités à l'intérieur duquel les personnes intéressées peuvent retrouver des informations supplémentaires.

Réalisations

En dépit de ses ressources humaines restreintes et suite aux modifications de sa structure, la Sûreté a augmenté sa présence de près de 10 %. Les réalisations accomplies au cours de l'année 1987 démontrent qu'elle a réussi non seulement à maintenir mais à améliorer ses performances exceptionnelles de 1986.

La criminalité

Les infractions criminelles rapportées à la Sûreté ou connues d'elle en 1987 s'élèvent à 65 721, soit une hausse de 3,1 % par rapport aux 63 762 de 1986[1]. À cela s'ajoutent 9 168 assistances aux services policiers municipaux. Ces dernières sont en baisse de 11 % par rapport à 1986.

La hausse la plus importante, soit 16,9 %, se situe dans la catégorie des crimes de violence, passant de 4 850 à 5 667. Si nous considérons les assistances aux services de police municipaux dans cette catégorie, les activités de la Sûreté ont connu une augmentation nette de 11,3 %. Il est à souligner que les crimes de violence comptent pour seulement 9 % du total des infractions au *Code criminel*.

Sans pouvoir le démontrer hors de tout doute, il est probable que cette augmentation soit due à la sensibilisation faite auprès des victimes pour qu'elles rapportent à la police les agressions sexuelles et les infractions qui se produisent lors de conflits familiaux.

Le taux de solution, en hausse de 2,7 points de pourcentage, a atteint un nouveau sommet pour se situer à 53,8 %. Il est en hausse dans toutes les grandes catégories de crime.

Les drogues et stupéfiants

Au cours de l'année 1987, la valeur des saisies a augmenté de façon très significative, passant de 33 millions $ en 1986 à plus de 68 millions $. De ce dernier chiffre, 40 millions $ se rapportent à la cocaïne confisquée comparativement aux 23 millions $ confisqués l'année dernière.

Les infractions aux drogues et stupéfiants sont passées de 2 616 en 1986 à 3 544 en 1987, une hausse de 35,5 %.

La répression du banditisme

En plus de poursuivre ses efforts dans le but de mettre à jour les activités illégales des bandes criminalisées, la Sûreté du Québec s'est concentrée sur les grandes organisations criminelles opérant dans le trafic de stupéfiants.

La sécurité routière

En matière de sécurité routière, une augmentation des actions préventives et une diminution des accidents de la circulation sont à remarquer. En effet, le nombre d'accidents, qui a grimpé de 1983 à 1985, s'est remis à descendre, passant de 58 143 en 1986 à 57 265 en 1987, soit une baisse de 1,5 %. Cette baisse a été significative dans la catégorie des accidents avec blessés ; ils affichent une diminution de 4,6 % par rapport à 1986. Les accidents matériels ont baissé de 0,6 % pour atteindre 43 832. Les accidents mortels sont passés de 612 en 1986 à 620 en 1987, soit une hausse de 1,3 % ; ils représentent 1 % du total des accidents.

Les constats d'infractions au *Code de la sécurité routière* affichent une hausse de 3,2 % pour atteindre 504 507. Les 361 328 avis de 48 heures présentent une hausse de 6,2 %. Les poursuites criminelles se sont accrues de 1,9 %, soit 16 628.

Au total, ces 882 463 actions préventives représentent une hausse de 4,4 % comparativement à 1986.

Les statistiques de 1987 permettent d'affirmer que le ratio de la Sûreté actions préventives/accident de 15,4 est conforme aux normes établies par l'Association internationale des chefs de police.

Le transport routier

En ce qui concerne les lois et règlements sur le transport routier, le nombre d'infractions constatées est passé de 5 747 en 1986 à 8 162 en 1987, soit une hausse de 42 %. La performance obtenue est due à la concertation des différents organismes gouvernementaux impliqués dans le transport routier.

Autres activités

Les relations communautaires

Le Service des relations communautaires a été créé en février 1987. Son objectif : favoriser l'utilisation de méthodes de travail fondées sur le partage des responsabilités et la concertation avec la population en vue de maintenir un équilibre entre le devoir légal et les besoins de celle-ci en matière de sécurité.

Une trentaine de projets communautaires ont été pilotés par le Service dans toutes les sphères d'activités de la Sûreté. Mentionnons une préoccupation spécifique pour les gens du 3e âge. De plus le Service a fait l'acquisition, grâce à la générosité du Mouvement Desjardins, d'un robot téléguidé, aide pédagogique employée pour diffuser des messages aux jeunes.

---

1 Le lecteur pourra constater une différence entre les données contenues dans ce rapport et celles publiées antérieurement. Ceci s'explique par un souci de publier les données les plus exactes possibles. Ces données statistiques portent sur l'année de calendrier.

Les mesures d'urgence

La Sûreté du Québec est intervenue dans 170 cas de disparition impliquant 300 personnes. Elle est également intervenue dans 25 cas d'alerte à la bombe, 23 recherches d'explosifs, 14 désastres naturels, 17 déversements de produits dangereux, 13 feux de forêt d'importance, 120 conflits de travail et 57 manifestations.

La Division de la protection des personnalités a été impliquée dans 102 événements où son rôle a principalement consisté à escorter des dignitaires.

Au cours de l'année, les techniciens en explosifs, qui dépendaient du Service des permis, ont été rattachés au Service des mesures d'urgence et ce, dans le but de regrouper toutes les fonctions opérationnelles spécialisées sous une même unité.

La police autochtone

Les 11 agents de liaison en police autochtone ont effectué un total de 216 visites dans les 20 communautés autochtones de la Baie-James, de la Baie-d'Hudson et de la baie d'Ungava.

Un cours d'initiation aux réalités nordiques a été dispensé aux sept nouveaux agents de liaison en police autochtone et à leur conjointe afin de faciliter leur intégration dans ce nouveau milieu.

Au cours de l'année 1987, la Sûreté du Québec a procédé à la prise en charge de la municipalité de Schefferville, suite au démantèlement de son service de police municipal.

Le parc automobile

Le parc automobile de 1 591 véhicules routiers et de 183 autres unités de matériel roulant n'a pas fluctué, conformément au contingentement exigé depuis 1984.

Au cours de l'année 1987, la Sûreté a revu l'identification visuelle de ses véhicules de patrouille dans le but d'accroître leur visibilité sur les routes du Québec. Sur la foi de récentes études, elle a conclu que des véhicules blancs permettraient à ses membres de mener plus efficacement leur rôle préventif tout en accroissant leur sécurité personnelle.

La gestion des télécommunications

En 1987, le Service de la gestion des télécommunications a mis l'accent sur l'amélioration de la couverture radio pour l'ensemble des postes de la Sûreté.

Afin d'assurer la confidentialité de certaines opérations, la Sûreté a fait installer des téléphones cellulaires dans 57 véhicules banalisés.

Le Service de la gestion des télécommunications a collaboré étroitement avec la Direction de la planification et de la technologie à l'orientation et à la réalisation de certaines phases visant à la planification du futur réseau de télécommunications de la Sûreté.

Le Service des permis

Le nombre d'autorisations d'acquisition d'arme à feu délivrées en 1987 a diminué de 2,3 %, atteignant 33 534.

La délivrance des permis de port d'armes a suivi cette tendance avec une diminution de 3,5 % pour atteindre 7 862.

Dans le but d'offrir un service plus rapide et de favoriser les contacts avec les citoyen(ne)s, la fonction de registraire local d'armes à feu a été déconcentrée des quartiers généraux vers les postes dans cinq des neuf districts. Cette décentralisation sera terminée en 1988.

Le Service des permis a entrepris une démarche auprès des agences d'investigation et de sécurité dans le but de réévaluer leurs besoins en matière de permis de port d'armes afin de procéder aux ajustements requis lors de la délivrance de ces permis.

Le Service des immeubles

Dans le cadre du programme de modernisation des postes de police, le Service des immeubles a fait construire trois nouveaux postes, soit New-Richmond, Vaudreuil et Forestville. D'autre part, les postes de Sainte-Martine et de Betsiamites ont été réaménagés en fonction de leurs besoins spécifiques.

L'identité judiciaire

En 1987, la Sûreté du Québec a investi dans le domaine de l'identité judiciaire. En effet, elle a fait l'acquisition d'un appareil laser et des produits de laboratoire suivants : développeur physique, ninhydrine, bisulfure de molybdène, vapeurs d'iode et plaques d'argent.

Ce nouveau matériel permet le prélèvement et la révélation d'empreintes dans des endroits difficiles d'accès et sur des surfaces où la poudre traditionnelle ne donne aucun résultat.

Tous les techniciens en scènes de crime ont reçu la formation concernant l'utilisation de ces nouvelles techniques.

La formation

Le développement des ressources humaines constitue une préoccupation constante pour la Sûreté et ce souci s'est concrétisé par un total de 26 027 jours-personnes de formation en 1987.

Les 116 recrues de la Sûreté ont été formées au maniement des armes, l'utilisation d'appareils radars et la conduite automobile.

Dans le domaine de la sécurité routière et du transport routier, 2 028 membres ont été formés suite à l'entrée en vigueur du nouveau *Code de la sécurité routière*. De plus, 6 920 jours-personnes de formation ont été dispensés pour un cours de radariste et 395 membres ont reçu le cours sur les masses et dimensions.

En ce qui concerne les enquêtes criminelles et les supports techniques, 3 063 jours-personnes de formation y ont été consacrés.

De plus, 15 membres, répartis dans les districts, ont reçu une formation comme « moniteurs en systèmes informatisés ». Un total de 1 265,5 jours-personnes a été dispensé en bureautique et micro-informatique.

Enfin, 94 sous-officiers ont suivi un cours de gestion nouvellement élaboré. Ce cours compte pour 1 971 jours-personnes de formation.

Qu'il s'agisse de modifications aux lois, de techniques de gestion ou de l'utilisation de nouveaux outils technologiques, l'énergie dépensée pour assurer la qualité et la mise à jour des connaissances de son personnel confirme la volonté de la Sûreté de donner un service de qualité adapté à l'évolution sociale.

Les conditions de travail

Entre les mois de janvier et juillet se déroulait la négociation du contrat de travail des agents et des sous-officiers de la Sûreté du Québec. L'attitude patronale a favorisé la signature rapide du contrat et le contentement général des membres.

Suite à l'adoption du nouveau règlement sur la déontologie et la discipline des membres de la Sûreté du Québec, un comité d'examen des plaintes et des comités de discipline furent constitués. Le premier, formé en majorité de citoyens et citoyennes peut, en certaines circonstances, recommander que le quorum d'un comité de discipline soit également formé en majorité de citoyens et citoyennes.

En ce qui a trait au Programme d'aide au personnel, la Sûreté a sélectionné un coordonnateur et a nommé les membres du comité de coordination.

Tel qu'exigé par la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics*, la Sûreté a procédé à l'identification des locaux visés par cette loi et débuté l'affichage des enseignes « Interdiction de fumer » dans ces locaux.

La Direction de la planification et de la technologie

La Direction de la planification et de la technologie a principalement concentré ses efforts dans la planification du réseau des télécommunications et le raffermissement de ses capacités informatiques afin de faire face au développement des systèmes à venir.

Un accord de principe du Conseil du trésor est intervenu afin d'accroître d'un facteur de 1,5 l'espace d'emmagasinage, de doubler la capacité de traitement et d'augmenter le réseau de 135 postes de travail.

La Direction a également innové en élaborant un tout nouveau logiciel qui permet de créer, à l'aide de l'ordinateur, des sociogrammes de relations extrêmement utiles dans le travail d'enquête sur des bandes criminalisées.

Quelques dossiers majeurs ont accaparé ses énergies en 1987; plus particulièrement, l'exercice de planification stratégique qu'elle a coordonné et auquel les principaux gestionnaires de la Sûreté ont été appelés à contribuer.

Actions humanitaires de la Sûreté

En tant qu'organisme gouvernemental, la Sûreté du Québec, en plus de sa mission, s'acquitte de responsabilités humanitaires envers la société.

Au cours de 1987, la Sûreté a poursuivi trois activités initiées au cours des années passées, en plus de mettre sur pied une activité de grande envergure.

En effet, la Sûreté a répété la cueillette de fonds pour l'Association québécoise de la fibrose kystique. Le total des sommes recueillies, soit 167 593,71 $, provient des efforts concertés de ses employé(e)s de tous les districts.

La seconde activité a consisté en une campagne de collecte de sang pour la Croix-Rouge au cours de laquelle elle a recueilli un total de 8 191 unités de sang.

Comme chaque année depuis 1982, la Sûreté a offert sa collaboration à la Société pour les enfants handicapés du Québec. Des bénévoles, au nombre de 176, ont participé à l'aménagement d'un sentier de conditionnement physique pour handicapé(e)s ainsi qu'à la réfection de plusieurs bâtiments du Camp Papillon.

En octobre 1987 était officiellement lancée la Fondation de la Sûreté du Québec. Cette dernière a créé une fondation afin de soulager la misère humaine et, plus précisément, de venir en aide aux personnes âgées. Ce faisant, la Fondation pourra alléger le fardeau de l'État, trop souvent seul dispensateur de services aux gens âgés les plus démunis. Un montant total de 29 940,27 $ a déjà été recueilli malgré sa jeune existence.

Parallèlement à ces activités, la Sûreté s'est engagée auprès de l'organisme humanitaire « Collaboration santé internationale Inc. », à récupérer des contenants de films 35 mm. Ces derniers sont recyclés en contenants à médicaments et expédiés dans les pays

en voie de développement. Au 31 décembre 1987, 12 000 contenants avaient été remis à cet organisme.

Orientations

Étant donné que l'année 1988 a été décrétée Année de la sécurité routière, la Sûreté du Québec s'efforcera de raffermir l'application de la loi dans ce secteur d'activité.

Elle a l'intention d'accroître ses ressources en sécurité routière et dans le transport routier afin d'être en mesure de réaliser pleinement sa mission.

La Sûreté concentrera aussi ses efforts dans la lutte aux drogues et stupéfiants en initiant des activités particulières de prévention auprès des jeunes dans les écoles.

Grâce à ses programmes de relations communautaires, la Sûreté axera ses efforts sur l'accroissement du sentiment de sécurité des personnes âgées. La Sûreté s'impliquera également dans des actions communautaires auprès de cette clientèle à travers la Fondation de la Sûreté du Québec.

Ressources humaines et financières

Effectifs	1986-1987	1987-1988	Variation %
Réguliers			
— policiers	4 295	4 295	—
— civils	1 012	1 012	—
— autochtones	28	31	10,7
Budget			
Crédits	340 308,3	409 312,2	20,3
Dépenses	339 538,3	407 743,5	20,1

V — Rapport sur l'application de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics*

La Loi mentionnée en titre, entrée en vigueur le 1er janvier 1987, prévoit qu'il est interdit de fumer dans certains endroits situés dans les établissements occupés par le Ministère.

La personne ayant la plus haute autorité au sein du Ministère, doit prendre les mesures appropriées pour assurer l'exécution de la Loi. Elle peut autoriser une personne à agir en qualité d'inspecteur et elle peut aussi désigner des endroits additionnels où il est interdit de fumer. L'affichage est obligatoire dans tous les endroits désignés et quiconque contrevient à la Loi commet une infraction qui le rend passible d'une amende.

Décision ministérielle

En juin 1987, le sous-ministre a désigné les endroits où il est interdit de fumer dans les établissements de notre Ministère. Il a limité l'interdiction aux endroits indiqués dans la Loi : salles et comptoirs destinés à des prestations de service, bibliothèques, laboratoires, salles de réunion, salles de cours, salles de séminaire, ascenseurs et lieux fermés où se déroulent des activités religieuses, sportives, judiciaires, culturelles ou artistiques.

En tant que coordonnatrice de l'implantation de cette Loi au Ministère, la Direction des relations du travail a été mandatée pour s'assurer de l'application de la décision. Elle a travaillé en collaboration avec les gestionnaires désignés répondants en santé et sécurité du travail.

Affichage de l'interdiction de fumer

En cours d'année, les répondants en santé et sécurité du travail se sont assurés de la localisation , dans les établissements du Ministère, des endroits désignés par le sous-ministre et de l'affichage de l'interdiction de fumer qui y a été effectué par la Société immobilière du Québec.

Respect de l'interdiction de fumer

Au début de 1988, les répondants ont visité les endroits où est affichée l'interdiction de fumer dans leur établissement respectif afin de vérifier le degré de respect de cette interdiction.

Année 1988-1989

Les résultats des premières activités d'implantation de la Loi seront compilés et évalués pendant la prochaine année. Il y aura lieu également de prévoir et de réaliser la deuxième phase d'implantation de cette Loi.

Annexes

Annexe 1

Liste des lois appliquées par le Solliciteur général

État au 31 mars 1988

L.R.Q	Recueil annuel	Titre	Totalité	Partie
A-8		*Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité*	X	
B-6		*Loi sur les bombes lacrymogènes*	X	
C-24.2		*Code de la sécurité routière*[1]		X
C-28		*Loi sur les coffrets de sûreté*	X	
C-37.2		*Loi sur la Communauté urbaine de Montréal*[2]		X
E-8		*Loi concernant les enquêtes sur les incendies*	X	
E-22		*Loi sur les explosifs*	X	
I-8.1		*Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*	X	
L.1.1		*Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus*	X	
M-31.01		*Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives*	X	
P-9.1		*Loi sur les permis d'alcool*	X	
P-13		*Loi de police*	X	
P-26		*Loi sur la probation et sur les établissements de détention*	X	
P-31		*Loi sur la propriété des bicyclettes*	X	
R-0.2		*Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès*	X	
R-14		*Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec*	X	
S.R.Q. 1964, c.45		*Loi de tempérance*	X	
V-6.1		*Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik*[3]		X

1 Dispositions relatives à la surveillance de la circulation.
Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), art. 650.

2 Dispositions relatives au service de police de la Communauté urbaine de Montréal.
Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2), aa. 187 à 202, particulièrement l'article 190.

3 Section consacrée à la police, aa. 369 à 377, particulièrement l'article 377.

Annexe 2

Liste des règlements adoptés en vertu de lois ou de parties de lois appliquées par le Solliciteur général[1]

État au 31 mars 1988

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Numéro	Page de publication des règlements nouveaux dans la *Gazette officielle du Québec*
Agence d'investigation ou de sécurité (Loi sur les) L.R.Q., c. A-8		
Application de la loi	R.R.Q., c. A-8, r. 1	1-253
Communauté urbaine de Montréal (Loi sur la) L.R.Q., c. C-37.2		
Déontologie et discipline des policiers de la CUM	R.R.Q. c. C-37.2, r. 1	3-689
Enquête sur les incendies (Loi concernant les) L.R.Q., c. E-8		
Tarif relatif aux recherches et aux enquêtes sur les incendies	D- 1377-83	1983, G.O. 2, 2796
Explosifs (Loi sur les) L.R.Q., c. E-22		
Application de la loi	R.R.Q., c. E-22, r. 1	5-327
Libération conditionnelle des détenus (Loi favorisant la) L.R.Q., c. L-1.1		
Indemnité de présence des membres à temps partiel de la Commission québécoise des libérations conditionnelles	L-1.1, r. 1	6-707
Libération conditionnelle des détenus	R.R.Q. c. L-1.1, r. 2	6-709
Permis d'alcool (Loi sur les) L.R.Q., C. P-9.1		
Comité consultatif sur la réclame des boissons alcooliques	P-9.1, r. 1	7-817
Délivrance et exploitation des permis « Terre des hommes » et « Parc Olympique »	D.494-82	suppl. 1006
Districts judiciaires qui forment les divisions de la Cour d'appel aux fins de la *Loi sur les permis d'alcool*	R.R.Q., c. P-9.1, r. 2	7-819
Certains documents relatifs à la loi	Décision 1982-04-19	suppl. 1007
Certains droits exigibles en vertu de la loi	R.R.Q., c. P-9.1, r. 4	7-823
Droits et frais payables en vertu de la loi	R.R.Q., c. P-9.1, r. 5	7-825

1 Parmi les règlements adoptés en vertu du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q. c. C-24-2), plusieurs sont appliqués par les différents corps de police au Québec pour la surveillance de la circulation.

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Numéro	Page de publication des règlements nouveaux dans la *Gazette officielle du Québec*
Normes d'aménagement des établissements	D. 1989-82	1982, G.O. 2, 3936
Permis d'alcool	Décision 1983-08-05	1983, G.O. 2, 3755
Procédure applicable devant la Régie	R.R.Q., c. P-9.1, r. 7	7-833
Promotion de la vente et publicité des boissons alcooliques	R.R.Q., c. P-9.1, r. 8	7-837
Règles de régie interne de la Régie des permis d'alcool du Québec	P-9.1, r. 9	7-841
Police (Loi de)	L.R.Q., c. P-13	
Archives de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux concernant le personnel policier	R.R.Q., c. P-13, r. 1	7-943
Copies certifiées des témoignages reçus de la Commission de police	R.R.Q., c. P-13, r. 2	7-945
Décorations et citations décernées aux policiers ou à toute personne ou organisme	R.R.Q., c. P-13, r. 3	7-947
Déontologie et discipline des membres de la Sûreté du Québec	D. 467-87	1987, G.O. 2, 1809
Certaines dérogations aux règles d'admissibilité pour devenir membre de la Sûreté	R.R.Q., c. P-13, r. 4	7-951
Échelle de traitement de certains officiers de la Sûreté du Québec	P-13, r. 5	7-953
Échelle indicative de traitements pour le directeur d'un corps de police municipal et pour les membres non salariés au sens du *Code du travail* d'un corps de police municipal ainsi que fonctions normalement exercées par un directeur d'un corps de police municipal	R.R.Q., c. P-13, r. 6	7-955
Établissement de comités de la Commission de police du Québec pour favoriser la prévention et la détection du crime et l'efficacité des services de police	P-13, r. 7	7-959
Formules utilisées par la Sûreté du Québec et les corps de police municipaux	R.R.Q., c. P-13, r. 8	7-963
Identification des véhicules de la Sûreté du Québec	R.R.Q., c. P-13, r. 9	7-967
Identification des véhicules des corps de police municipaux	R.R.Q., c. P-13, r. 10	7-969
Insignes des constables spéciaux exerçant les fonctions de surveillants routiers pour le ministère des Transports	R.R.Q., c. P-13, r. 11	7-973
Insignes des sous-officiers, agents et cadets de la Sûreté du Québec	R.R.Q., c. P-13, r. 12	7-975

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Numéro	Page de publication des règlements nouveaux dans la *Gazette officielle du Québec*
Niveau de scolarité et cours de formation policière exigibles et autres qualités requises pour devenir directeur d'un corps de police municipal	Décision 1982-11-12	
Normes d'embauche des agents et cadets de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux	R.R.Q., c. P-13, r. 14	7-979
Ordre suivant lequel les directeurs généraux adjoints remplacent le directeur général de la Sûreté du Québec	P-13, r. 16	7-993
Rapports des membres de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux avec les ressortissants étrangers en détention	R.R.Q., c. P-13, r. 17	7-995
Rémunération et les conditions relatives à l'exercice des fonctions des directeurs généraux adjoints de la Sûreté du Québec	D-1835-87	1987, 6846
Rémunération et les conditions relatives à l'exercice des fonctions des officiers de la Sûreté du Québec	D-1789-87	1987, 6746
Tarif des frais exigibles des municipalités en vertu de l'article 64.3 de la loi	D. 1692-85	1984, G.O. 2, 1558
Uniformes des corps de police municipaux	R.R.Q., c. P-13, r. 18	7-997
Probation et sur les établissements de détention (Loi sur la) L.R.Q., c. P-26		
Établissements de détention	R.R.Q., c. P-26, r. 1	8-043
Travaux communautaires	D. 146-86	1986, 568
Recherche des causes et circonstances des décès (Loi sur la) L.R.Q., c. R-0.2		
Critères et procédures de sélection des personnes aptes à être nommées coroners	D. 2110-85	1985, 6061
Rémunération des coroners à temps partiel et des coroners auxiliaires	D-1687-87	1987, 6492
Sommes à rembourser aux coroners et aux coroners auxiliaires pour les dépenses faites ou engagées dans l'exercice de leurs fonctions	D-1657-87	1987, 6367
Tarif relatif aux recherches et aux enquêtes des coroners	D. 1376-83	1983, 2794

Annexe 3

Liste des principaux services offerts à la population du Québec par le ministère du Solliciteur général

État au 31 mars 1988

Entité administrative/services offerts	Localisation des services
1. Sûreté du Québec	
• Assistance à toute la population	
— dans tous les cas où votre vie, vos biens ou votre sécurité sont menacés (accident d'automobile ou bateau, chantage, fraude, vol, attentat contre votre personne).	Le poste de la Sûreté du Québec, le plus près de chez vous.
• Information	
— sur les programmes de prévention du crime ;	
— sur les programmes de sécurité routière ;	
— sur la sécurité nautique ;	
— sur les drogues.	
• Délivrance	
— d'une autorisation d'acquisition d'arme à feu ;	
— d'un permis de possession et de transport d'arme à utilisation restreinte ;	
— des permis généraux de dépôt, de vente et de transport d'explosifs ;	
— d'un permis pour agent de sécurité ;	
— d'un écrit attestant l'absence d'antécédents judiciaires.	
2. Direction générale des services correctionnels	
• Administration	
— des sentences d'incarcération des personnes condamnées à des peines de moins de deux ans. Il y a, au Québec, 24 établissements de détention qui accueillent annuellement plus de 35 000 personnes. La population moyenne quotidienne y est de 2 590 personnes ;	
— des sentences de probation ; il y a eu au Québec l'an dernier plus de 3 900 nouveaux cas d'ordonnance de probation avec surveillance, dont un millier comportait une condition d'effectuer des travaux communautaires ;	
— des programmes de travaux compensatoires pour les contrevenants qui sont incapables de payer une amende à la suite d'une infraction commise à l'encontre des lois et règlements.	
• Garde	
— des personnes incarcérées en attente de leur procès ou de leur sentence.	
• Assistance	
— aux cours de justice et à la Commission québécoise de libérations conditionnelles en matière de sentence et de libérations conditionnelles. Il y a 37 bureaux de probation répartis partout au Québec où travaillent plus de 150 agents de probation.	
• Coordination et soutien	
— assurés à plus d'une quarantaine d'organismes qui donnent des services spécialisés aux personnes en libération conditionnelle, en détention et en probation.	Québec : (418) 643-3612 1200, route de l'Église Sainte-Foy (Québec) G1V 4T4

Entité administrative/services offerts	Localisation des services
3. Direction générale de la sécurité publique	
• Émissions des permis	Direction de la coordination et des services consultatifs 1, rue Notre-Dame Est 10e étage Montréal (Québec) H2Y 1B6 Tél. : (514) 393-2801
— d'agence d'investigation ou de sécurité	
4. Direction des communications	
• Information	
— sur les lois, règlements et réalisations du ministère du Solliciteur général.	Direction des communications 1200, route de l'Église Sainte-Foy (Québec) G1V 4T4 Tél. : (418) 644-6826
• Distribution	
— des publications disponibles au ministère du Solliciteur général	
5. Bureau du coroner	
• Recommandations	
— en vue d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.	Québec : (418) 643-1845
• Enquêtes	
— en vue de déterminer les causes de mortalité survenue dans des circonstances obscures ou violentes.	
6. Commission québécoise des libérations conditionnelles	
• Information	
— sur la libération conditionnelle	Québec : (418) 643-7301 Montréal : (514) 873-2230
7. Commission de police du Québec	
• Information	
— sur les pouvoirs et attributions de la Commission de police du Québec, à l'égard du public, des municipalités, des corps de police et de leurs membres ;	Québec 2050, boulevard Saint-Cyrille Ouest Sainte-Foy (Québec) G1V 2K8 (418) 643-7897
— sur les normes relatives à l'exercice de la fonction policière et à l'embauche des policiers	
• Études ou enquêtes	
— sur l'efficacité des services dispensés par la Sûreté du Québec ou tout corps de police municipal ;	Montréal 10, rue Saint-Antoine Est Bureau 1410 Montréal (Québec) H2Y 1A2 (514) 873-4737
— visant à établir si une municipalité maintient des services de police adéquats ;	
— sur la conduite de tout membre de la Sûreté du Québec, de tout policier municipal, constable spécial ou agent de la paix appartenant à une catégorie désignée par règlement du Gouvernement.	

Entité administrative/services offerts	Localisation des services
8. Régie des permis d'alcool du Québec	
• Délivrance de permis	
— de brasserie ;	
— de taverne ;	Région de Québec 1281, boul. Charest Ouest Québec (Québec) G1N 2C9 Tél.: (418) 643-4392
— de restaurant ;	
— de bar ;	
— de club ;	
— d'épicerie ;	
— de vendeur de cidre ;	Région de Montréal 1, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B6 Tél. : (514) 873-3577
— de réunion (événements spéciaux) ;	
— Terre des hommes (ventes de boissons alcooliques sur l'emplacement de l'Exposition universelle de 1967) ;	
— Parc Olympique (vente de boissons alcooliques sur l'emplacement du Parc Olympique).	

Ministère du
Solliciteur général

Imprimé au Québec (Canada)